

SICTOM

PÉZENAS-AGDE

ACTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

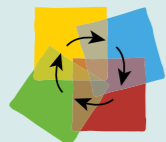


#TOUSACTEURS
#JAILEBONGESTE!

RAPPORT ANNUEL 2022  

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets





Editorial	p3
Évolution de la collecte	p4
Modernisation des accès en déchèteries	p5
Une organisation évolutive	p6

Périmètre	p7
Les équipements structurant le territoire	p9
Composition et population en 2022	p10

Compétences, missions et objectifs du SICTOM	p11
Missions et objectifs	p13

Synoptique des flux	p15
Analyse des différents flux des déchets par secteur	p16-22

Organisation du service public	p23
4.1 Organisation générale	p25
4.2 Organisation de la pré-collecte : bacs et équipements mis à la disposition des usagers et des communes.	p26
4.2.1 Pour les collectes en Points de Regroupement (PDR)	p26
4.2.2 Pour les collectes en Points d'Apport Volontaire (PAV)	p27
4.3 Evolution de l'organisation de la collecte : déploiement des Points d'Apport Volontaire et élargissement du tri	p28
4.3.1 Évolution des modalités de collecte des Points De Regroupement (PDR) en Points d'Apport Volontaire (PAV)	p28
4.3.2 Élargissement du tri à tous les emballages et papiers au 1er janvier 2023	p28
4.3.3 Tri des biodéchets au 1er janvier 2024	p28
4.3.4 Fréquence des collectes : le temps du changement	p28
4.4 Les déchets occasionnels, c'est en déchèterie !	p29
4.4.1 Tonnages 2022 par flux pour les 19 déchèteries	p29
4.4.2 Répartition 2022 des tonnages déposés dans les 19 déchèteries	p29
4.4.3 L'amélioration des accès en déchèteries : mise en œuvre du contrôle d'accès	p30

Bilan par filière	p31-34
5.1 Les Ordures Ménagères et Assimilées	p32
5.1.1. La filière des ordures ménagères résiduelles	p32
5.1.2. La filière des déchets ménagers recyclables	p35-37
5.1.3. La collecte des biodéchets	p38
5.2 Les déchets occasionnels	p38
5.2.1. Fréquentation des déchèteries en 2022	p38
5.2.2. Collecte/traitement/valorisation	p39
5.2.3. La filière végétaux	p39
5.2.4. La filière bois	p40

Coût du service public	p41
6.1 Structure des coûts et des financements	p42
6.2 Coûts des prestations extérieures	p42
6.2.1. Collecte	p43
6.2.2. Transfert/Transport	p43
6.2.3. Traitement	p43
6.3 Les principaux investissements réalisés en 2022	p44

Emplois et conditions de travail	p45
7.1 Evolution des effectifs et caractéristiques	p46
7.2 Absentéisme	p46
7.3 Prévention des risques et formations	p47
7.4 Protection sociale	p47
7.5 Relations sociales	p47

Sensibilisation aux bons gestes et communication	p49
8.1 Prévention et réduction des déchets	p50-51
8.2 Compostage /Lombricompostage	p52-53
8.3 Communication, réseaux sociaux et médias	p54-55
8.4 Animations pédagogiques	p56-57
8.5 Les Éco-Ambassadeurs	p58

Glossaire	p59
Tous les termes et acronymes utiles à la compréhension du rapport annuel	p59

Editorial

2022, année post-COVID

L'évolution des volumes de déchets collectés et traités par le SICTOM traduit l'évolution des modes de consommation des usagers que nous sommes.

Si l'année 2022 a été marquée par des changements prévus de longue date, elle restera aussi et surtout l'année post-COVID. Les informations chiffrées que vous trouverez dans ce rapport annuel font état de modifications de nos comportements.

Premier enseignement à tirer de l'analyse qui vous est présentée : les volumes des déchets ménagers collectés en 2022 sont stabilisés par rapport à l'année précédente. C'est une très bonne nouvelle pour notre environnement ! Autre information encourageante, les 19 déchèteries de notre territoire ont vu leur fréquentation augmenter. Cela veut dire très simplement que nous intégrons à nos habitudes le fait d'apporter en déchèteries nos déchets verts, nos encombrants, nos cartons et autres déchets ménagers. Troisième évolution notable, les volumes d'emballages et de verre collectés - notamment en points d'apport volontaire - sont plus importants. Ces gestes nouveaux sont essentiels pour que le tri soit optimal et que le recyclage de nos déchets puisse être effectué.



L'importance du tri pour se conformer à la loi AGEC

La loi AGEC impose la réduction de nos ordures ménagères résiduelles et incite à la valorisation de nos déchets selon les principes de l'économie circulaire. Aussi, en 2022, le SICTOM a fait évoluer ses modalités de collecte pour répondre à l'impératif d'élargissement du tri. Au 1^{er} janvier 2023, tous les emballages et tous les papiers peuvent être triés. Afin d'accompagner ce mouvement, des bacs jaunes de contenance plus importante sont à disposition des personnes qui en font la demande.

En outre, le tri des biodéchets continue de se déployer sur notre territoire. D'ores et déjà, 22 communes proposent des solutions adaptées à leurs habitants.

Toutes en bénéficieront dans les prochains mois. Il est important de rappeler que **trier mieux c'est permettre le recyclage de nos déchets et par conséquent éviter leur enfouissement. Il s'agit de notre responsabilité collective.**

L'écologie commence par le tri

Faire comprendre l'utilité du tri est donc un objectif majeur. Le SICTOM collecte et traite les déchets ménagers que nous produisons en tant qu'habitants. Il incombe à chacun d'entre nous d'en limiter les volumes ou tout au moins d'en permettre le recyclage. Et pour en permettre le recyclage, nous avons tous la capacité à agir : il nous faut trier. C'est simple. C'est notre responsabilité en tant que citoyens pour notre environnement et pour les générations qui nous suivront.

Adoptons les bons gestes. Trions.

Sébastien Frey

Président du SICTOM Pézenas-Agde



ACTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Évolution de la Collecte

2022 confirme l'évolution de la collecte en Points d'Apport Volontaire et la reprise du déploiement de la collecte des biodéchets, en bornes d'apport volontaire et en compostage collectif, tout en affirmant la volonté partagée de lutter contre les dépôts sauvages.

A partir de fin août 2022, la préparation du passage à l'Extension des Consignes de Tri (ECT) avec l'élargissement du tri à l'ensemble des emballages ménagers et des papiers est mise en œuvre, accompagnée d'un large plan de communication.

29 Août : Envoi du premier communiqué de presse, de la maquette de l'étiquette et d'une publication générique à intégrer dans les bulletins municipaux et à utiliser sur les supports de communication des communes.

12 septembre - 31 décembre : Campagne de renouvellement des étiquettes des bacs individuels sur l'ensemble des 58 communes.

Après une expérimentation sur Nézignan l'Evêque, les opérations de stickage se font le jour de la collecte des bacs jaunes dans les communes. L'information est donnée aux usagers par communiqué de presse et post quotidien sur Facebook. Un parc de 70 000 bacs jaunes individuels est réétiqueté ainsi que les colonnes d'apport.

Novembre - décembre : Animations avec le projet pédagogique environnemental centré sur l'élargissement du tri, page dédiée sur le site internet du SICTOM.

Suivi de l'envoi des visuels en mairies pour intégration dans leurs supports de communication. Adaptation en fonction des demandes spécifiques des mairies.

A partir du 1^{er} décembre : Distribution sur l'ensemble du territoire du KIT ECT

- Guide du tri + lettre sous enveloppe dans toutes les boîtes aux lettres
- Mémo tri + étiquettes dans les mairies
- Communiqués

05 - 16 décembre : Campagne réseaux sociaux Facebook + Campagne d'affichage sur l'ensemble du territoire.

12 - 16 décembre : Campagne de presse

Au total, environ 70 000 foyers permanents sont sensibilisés à la simplification du tri au 1er janvier 2023.

2023 / 23-28 janvier : Campagne d'affichage sur l'ensemble du territoire et début des communications correctives. Pour accompagner le nouveau geste de tri, il est proposé aux foyers d'échanger gratuitement leur bac jaune contre un de plus grand volume.

Parallèlement, le déploiement du tri des biodéchets permet de se conformer aux objectifs de la loi AGEC et de réduire considérablement les déchets ultimes, qui, non triés, finissent enfouis.



Modernisation des accès en déchèteries

Pour préserver les conditions d'accès des usagers du territoire du SICTOM Pézenas-Agde, particuliers et professionnels, **le contrôle d'accès est mis en œuvre à partir de septembre 2022.**

Le contrôle d'accès répond à plusieurs objectifs et s'inscrit dans la tendance générale des territoires voisins et d'une manière générale en France.

Il permet de :

- Améliorer **la sécurité** des déchèteries.
- Agir en faveur de l'environnement : Les déchèteries ne sont pas des décharges ! **Ce sont des espaces où les déchets déposés sont triés** selon les différents flux pour être envoyés vers les différentes filières de recyclage ou de valorisation **pour leur donner une seconde vie.** Il répond aux enjeux de réemploi pour ne pas utiliser de nouvelles ressources ou matières premières.
- Maîtriser les coûts **en réservant l'accès aux seuls habitants des communes du SICTOM** et éviter que les usagers de territoires voisins ne viennent utiliser indûment les déchèteries de notre territoire.

La réglementation des accès ne change pas :

- L'accès pour **les particuliers** reste **GRATUIT** sur toutes les déchèteries du SICTOM, **SANS LIMITATION** de passages.
- L'accès **des professionnels** reste possible sur inscription auprès du SICTOM et la facturation se fait en fonction des types d'apport et de leurs volumes.

Les inscriptions pour l'obtention du badge d'accès se font communes après communes et tous les habitants du SICTOM sont invités à demander un badge. **Les premières communes concernées sont VALROS, NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE et MONTBLANC.**

Comment s'inscrire ? Sur le site www.sictom-pezenas-agde.fr à la page <https://portail-usagers.sictom-pezenas-agde.fr/demandeacces> et renseigner les informations demandées :

➔ **Particuliers :**

- Carte grise
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

➔ **Professionnels :**

- Carte(s) grise(s)
- Extrait de Kbis de moins de 3 mois
- RIB

Le badge permet d'accéder à toutes les déchèteries du territoire du SICTOM.

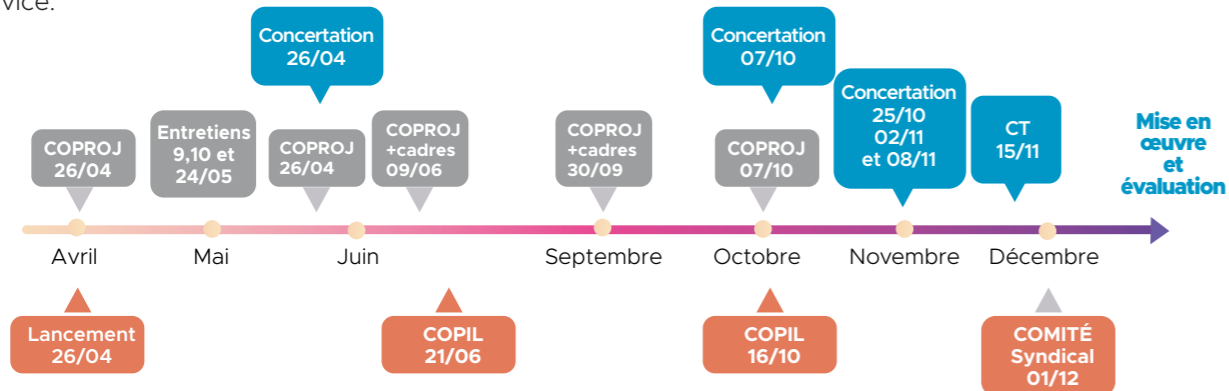


Une organisation qui évolue pour respecter la durée légale du travail de 1607 heures dans tous les services, conformément à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes

En 2022, un travail a été entrepris avec les services pour établir un diagnostic précis du temps de travail au regard des cycles de travail de chaque agent en leurs seins. Ce travail, lancé le 26 avril 2022, a permis de mettre à plat l'ensemble de l'organisation du SICTOM avec des enjeux pluriels :

- Un enjeu règlementaire sur l'obligation de respecter la durée annuelle légale de 1 607 heures.
- Un enjeu de maintien et de qualité du service public en adaptant l'organisation du temps de travail aux attentes et besoins des agents, de l'institution et de ses usagers, dans un souci collectif d'efficacité de l'action publique territoriale et du service public.
- Un enjeu de garantie de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle garantissant pour l'ensemble des agents qualité de vie au travail, motivation et efficacité.

Dans ce cadre, le SICTOM a souhaité prendre le temps d'une démarche associant partenaires sociaux et responsables de service.



Cinq réunions de concertation ont été organisées avec les partenaires sociaux. Après la phase de négociation et la validation à l'unanimité en Comité Technique le 15 novembre, la délibération cadre du temps de travail a été adoptée à l'unanimité en Comité Syndical le 1^{er} décembre 2022 et permet :

- La mise en conformité de la durée légale du travail à 1607 heures, avec la suppression des journées de congé extra légales.
- Une avancée en termes d'acquis sociaux avec, conformément au cadre de la loi, la prise en compte de sujétions particulières liées à des conditions de travail spécifiques (contraintes physiques, environnement physique agressif et rythmes atypiques).

Prise en compte et identification de sujétions, métier par métier :

Contraintes physiques		Environnement physique agressif				Rythmes de travail			
Port de charges lourdes	Vigilance maniement outils et engins spécifiques sur voie publique et équivalent	Gestion de publics difficiles de manière récurrente + 50% du TT	Exposition aux produits chimiques et aux déchets plus 50% du temps de travail	Éléments accidentogènes exogènes	Exposition aux intempéries et écarts de température	Pas 2 jours de repos consécutifs	Horaires de travail atypiques sur cycle d'au moins 5 jours	Travail Dimanche	Travail jour férié

- Une harmonisation des cycles de travail en identifiant par service le cycle de travail le plus approprié et la mise en œuvre de la journée de solidarité.

Il en découle une nouvelle organisation du temps de travail à mettre en œuvre en 2023, de manière progressive et concertée, dans le cadre d'un projet de pôle / direction / service, pour chacun des pôles / directions / services du SICTOM.

Un comité de suivi ad hoc sera mis en œuvre avec les représentants du personnel pour évaluer la mise en œuvre du dispositif et proposer le cas échéant les évolutions nécessaires, dans le respect de la réglementation applicable.



1 PÉRIMÈTRE

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM), est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 1976.

Au 31 décembre 2022, le SICTOM est composé de 2 Communautés d'Agglomération :

- L'Agglo Hérault-Méditerranée avec les 20 communes la composant ;
- L'Agglo Béziers-Méditerranée avec 12 des 17 communes la composant ;
- et de 2 Communautés de Communes :
- Les Avant-Monts avec les 25 communes la composant ;
- Le Clermontois avec la commune de FONTÈS qui devrait rejoindre en 2023 le Syndicat Centre Hérault qui exerce la compétence Gestion des déchets pour cet EPCI.

Au 31 décembre 2022, ce sont donc encore 58 communes et une population permanente de 138 729 habitants (source INSEE) qui constituent le territoire du SICTOM.

Cette population INSEE ne prend pas en compte l'accroissement démographique saisonnier. Or cette importante population supplémentaire vient impacter le service public de gestion des déchets et n'est pas prise en compte dans les ratios et indicateurs de ce rapport.

La prise en compte de la population DGF serait plus pertinente pour l'analyse de la gestion des déchets sur ce territoire fortement attractif.



Présentation du futur Centre de tri pour l'Ouest et le Centre Hérault dont la construction se déroule tout au long de 2022. Basé à SAINT-THIBÉRY, il accueillera l'ensemble des emballages ménagers et des papiers, ainsi que les cartons des professionnels, de 7 EPCI regroupés au sein de la SPL OEKOMED.



Visite du chantier avec le mandataire du groupement, URBASER Environnement, qui a remporté le Marché Global de Performances pour construire et exploiter le nouveau Centre de tri. Il permettra de répondre à l'extension des consignes de tri obligatoire au 1^{er} janvier 2023.

I.I. Les équipements structurant le territoire



LES ÉQUIPEMENTS

-  **. Siège**
Sictom Pézenas-Agde
27 Avenue de Pézenas
34120 Nézigian-l'Évêque
Tél. 04 67 98 45 83
-  **. Antenne littorale Agde**
Tél. 04 11 95 00 97
-  **Base départ collecte**
Saint-Thibéry, Agde, Pézenas, Corneilhan
-  **Base Nicollin, Agde**
-  **Quai de transfert**
Pézenas, Agde
-  **Centre de tri**
Pézenas
-  **Futur Centre de tri**
Saint-Thibéry
-  **Unité de valorisation Valohé**
Montblanc
-  **19 déchèteries**
-  Déchèterie ouverte aux particuliers et aux professionnels
-  Déchèterie ouverte uniquement aux particuliers
-  **Plateforme de compostage**
Agde
-  **Stockage et broyage des déchets verts**
-  **ISDI Installation de Stockage des Déchets Inertes**
Cers, St Thibéry, Montagnac
Roujan, Caux

138 729
habitants
au 31/12/2022

+0,14 % par rapport
à 2021 (138 538 habitants).

Selon la méthodologie de l'INSEE, la population légale de notre territoire reste stable, par rapport à 2021 et 2020.

Par ailleurs, il est à noter que les indicateurs de ce rapport, comme pour les précédentes années, sont calculés sur la population INSEE, ne tenant pas compte pour notre territoire de la population DGF. Cette dernière s'élève à 183 821 habitants, soit 32,5% de plus que la population INSEE.

Communes	Nombre d'habitants	Année d'adhésion	TEOM en €
Abeilhan	1 819	1996	203 788
Adissan	1 329	1996	171 866
Agde	29 589	2003	12 455 406
Alignan-du-Vent	1 781	1976	229 123
Aumes	515	1976	79 591
Autignac	937	2010	145 551
Bassan	2 252	2005	276 197
Bessan	5 445	2002	738 337
Boujan-sur-Libron	3 426	2005	656 835
Cabrerolles	349	2013	44 030
Castelnau-de-Guers	1 277	1976	203 214
Causse-et-Veyran	637	2010	83 105
Caussiniojols	157	2013	17 123
Caux	2 624	1976	444 535
Cazouls-d'Hérault	418	1996	66 215
Cers	2 607	2000	269 525
Corneilhan	1 722	2008	218 087
Coulobres	368	1996	40 858
Espondeilhan	1 171	2005	115 180
Faugères	555	2013	79 953
Florensac	5 116	1996	704 268
Fontès	1 071	1996	197 227
Fos	129	1994	10 968
Fouzilhon	258	2008	26 097
Gabian	863	1994	119 283
Laurens	1 805	2013	227 668
Lézignan-la-Cèbe	1 596	1979	225 609
Lieuran-lès-Béziers	1 419	2005	176 052
Lignan-sur-Orb	3 275	2008	504 812
Magalas	3 490	2008	458 279
Margon	726	1994	77 897
Montagnac	4 378	1976	618 700
Montblanc	2 919	1996	374 441
Montesquieu	75	1994	8 933
Murviel-lès-Béziers	3 167	2010	404 679
Neffiès	1 055	1994	141 014
Nézignan-l'Evêque	1 828	1976	264 035
Nizas	684	1997	114 751
Pailhès	583	2010	62 745
Pézenas	8 110	1976	1 741 242
Pinet	2 011	1976	253 934
Pomérols	2 194	1976	375 495
Portiragnes	3 154	2003	818 856
Pouzolles	1 191	1996	158 279
Puimisson	1 193	2010	153 521
Puissalicon	1 368	2008	202 971
Roquessels	95	2008	14 206
Roujan	2 263	1979	393 442
Servian	5 395	1976	787 956
St-Géniès-de-Fontedit	1 704	2010	222 921
St-Nazaire-de-Ladarez	325	2010	33 741
St-Pons-de-Mauchiens	649	1996	99 342
St-Thibéry	2 913	1976	448 105
Thézan-lès-Béziers	3 116	2010	399 843
Tourbes	1 940	1979	342 055
Vailhan	149	1994	18 181
Valros	1 678	1979	182 982
Vias	5 881	2003	1 529 303
TOTAL (au 31/12/2022)	138 729		29 434 351

2

COMPÉTENCES, MISSIONS ET OBJECTIFS DU SICTOM

Le SICTOM est compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Ses missions sont définies par les articles L.2224-13 à L.2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Depuis sa création, elles se sont développées et diversifiées pour **assurer un service public de qualité privilégiant la proximité avec les communes et les usagers.**

En 2022, le SICTOM confirme son rôle de facilitateur de la transition écologique, préparant la simplification du tri à tous les emballages et tous les papiers au 1^{er} janvier 2023 et poursuivant le déploiement du tri à la source des biodéchets.

Agissant pour une économie circulaire de territoire, le SICTOM assure ses missions essentiellement en régie. Le traitement de 100% des ordures ménagères résiduelles à VALOHÉ depuis 2021 et la construction du centre de tri nouvelle génération à SAINT-THIBÉRY lui permettent **d'être autonome et de traiter les déchets du territoire sur le territoire, limitant les transports et leur impact carbone.**



2

Missions et objectifs

Le SICTOM est compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire

MISSIONS

- PRÉVENTION : Réduction à la source de la production de déchets déclinée en 13 axes du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD). Formation des éco-ambassadeurs qui sont tous "guides composteur" et de l'animateur PLPD qui a la qualification de " maître composteur ". Sensibilisation des plus jeunes grâce aux projets pédagogiques proposés aux établissements scolaires et péri-scolaires.

- COLLECTES SÉLECTIVES pour les 3 flux que constituent les **emballages et papiers** (bacs jaunes), les **biodéchets** (bacs oranges) et le **verre** : les collectes se font en Points De Regroupement (PDR) et Points d'Apport Volontaire (PAV) pour les Emballages et Papiers, en Bornes d'apport (BB) et en porte à porte pour les biodéchets. Le verre est uniquement collecté en apport volontaire dans les colonnes qui lui sont dédiées. Les déchets occasionnels valorisables sont collectés en **déchèteries**.

- COLLECTE des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : Ces déchets qui n'ont pas pu être triés sont collectés en Points De Regroupement ou en Points d'Apport Volontaire (colonnes aériennes ou enterrées). **La loi AGECE impose leur réduction de façon drastique.**

- TRANSFERT, TRANSPORT, TRAITEMENT des déchets : Le SICTOM dispose de 2 quais de transfert (AGDE et PÉZENAS), la réhabilitation du quai de transfert d'AGDE étant un investissement majeur de 2022. Il dispose également d'un centre de tri à PÉZENAS (obsolète pour l'Extension des Consignes de Tri au 1^{er} janvier 2023), d'une plateforme de compostage à AGDE, de 19 déchèteries (dont 8 accessibles aux professionnels) et de 13 plateformes de broyage des végétaux.

- ENFOUISSEMENT des déchets et résidus ultimes en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) après bio-stabilisation pour les OMR à VALOHÉ ou en Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI), le SICTOM disposant de 5 ISDI.



OBJECTIFS POURSUIVIS

- > **SENSIBILISER** aux enjeux environnementaux,
- > **RÉDUIRE** les déchets,
- > **TRIER** mieux et **PLUS avec l'élargissement du tri à tous les emballages et papiers au 1^{er} janvier 2023** et **TRIER à la source les biodéchets** par compostage collectif et individuel,
- > **MODERNISER** la **COLLECTE** en faisant **ÉVOLUER** ses modalités,
- > **VALORISER** les déchets collectés et en faire de nouvelles ressources,
- > **OPTIMISER** le réseau des **DÉCHÈTERIES** et **MODERNISER** leur accès avec le lancement du contrôle d'accès,
- > **FAVORISER le transport propre** des déchets et **RÉDUIRE** le bilan carbone,
- > **TRAITER** les déchets du territoire **sur le territoire**,
- > **ÊTRE** un territoire **AUTONOME**.



3

SYNOPTIQUE DES FLUX



Le SICTOM a collecté en 2022, 130 274 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) qui sont constitués des ordures ménagères et assimilées et des déchets occasionnels des ménages. Leur gestion est organisée par flux.

Les ordures ménagères et assimilées (OMA) sont gérées selon 3 grands flux de collecte :
-> **Les biodéchets** dont la collecte **se déploie en bornes d'apport volontaire, complétée par une gestion de proximité :**

Soit en partenariat avec les communes avec l'ouverture de composteurs partagés,
Soit par les ménages avec le compostage, les poulaillers,...

-> **Les emballages et papiers** qui sont collectés en bacs individuels **jaunes** ou en colonnes d'apport (aériennes ou enterrées).

-> **Le verre** qui est uniquement collecté en colonnes d'apport, essentiellement aériennes.

-> **Les ordures ménagères résiduelles (OMR)** qui constituent les déchets qui n'ont pas pu être triés.

En 2022, 61 174 tonnes d'ordures ménagères et assimilées ont été collectées.

Cartons, encombrants, plaques de plâtre, inertes, bois, végétaux, ferrailles, déchets spéciaux des ménages, ameublement, textiles,...

Pour chaque flux, existe une solution de valorisation ou un exutoire :

· Recyclage (valorisation des matières recyclables sèches : emballages ménagers, papiers, verre)

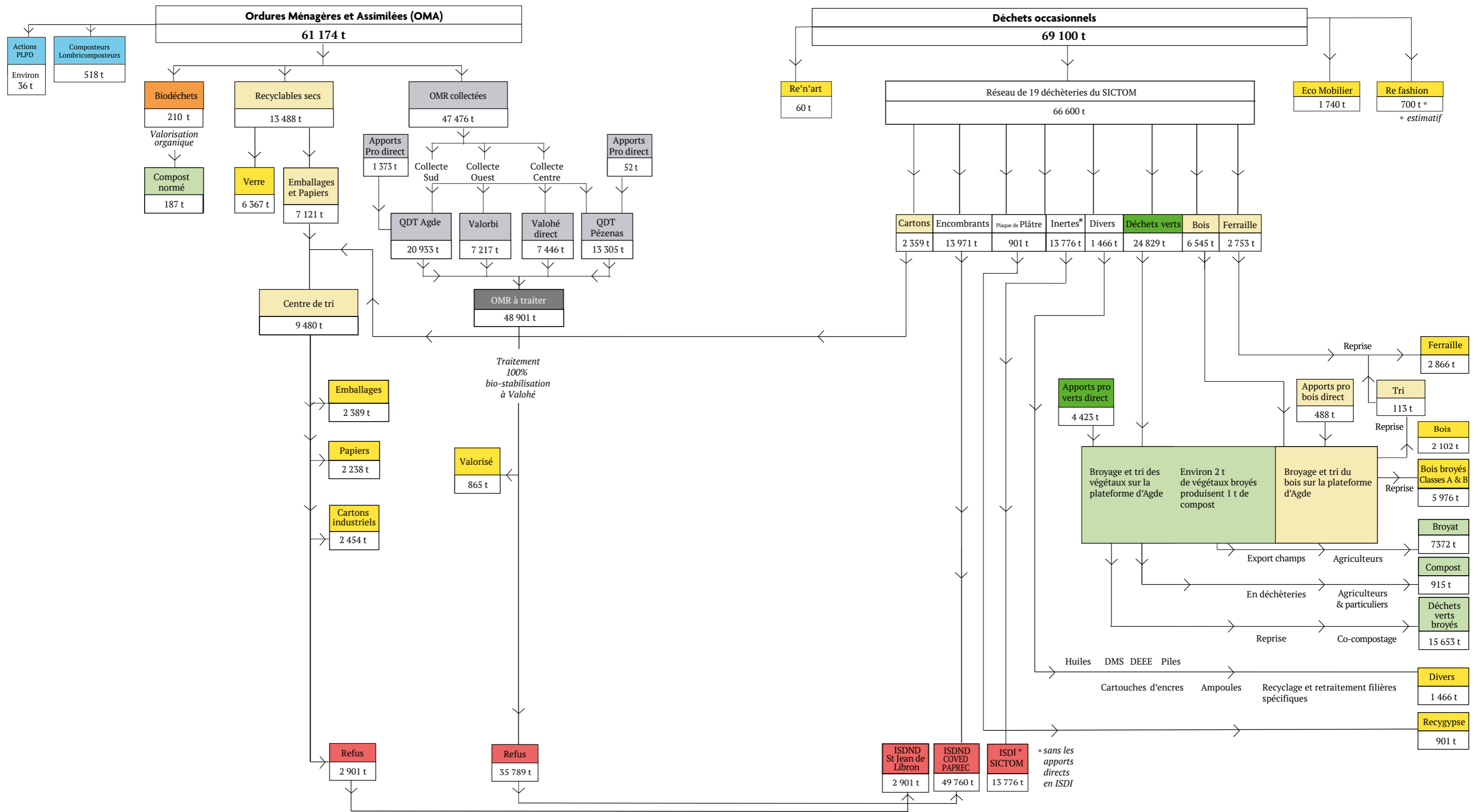
· Valorisation organique (biodéchets valorisés en compost organique)

· Enfouissement (stockage des déchets ultimes)

En 2022, 69 100 tonnes de déchets occasionnels ont été collectées.

La réduction à la source des déchets est un enjeu majeur mais difficile à chiffrer : compostage individuel des ménages, poulaillers, actions du Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés, le PLPDMA pour lutter contre le gaspillage alimentaire,...

SYNOPTIQUE DES FLUX



En 2022, le centre de tri a reçu, trié et conditionné 46 tonnes de cartons pour le Syndicat Centre-Hérault. Le quai de transfert d'Agde a reçu 963,52 tonnes et transféré 376,2 tonnes d'ordures ménagères résiduelles pour Sète Agglopolo Méditerranée.

Total DMA collectées = OMA + déchets occasionnels	Total traité t/an DMA + apports pro	Valorisation matière	Valorisation organique	Total valorisé matière + organique	Total stocké ISDND + ISDI
130 274 t	131 699 t	30 124 t	29 462 t	59 486 t	66 437 t *

*sans les apports directs en ISDI

SECTEUR CENTRE

FLUX OMR

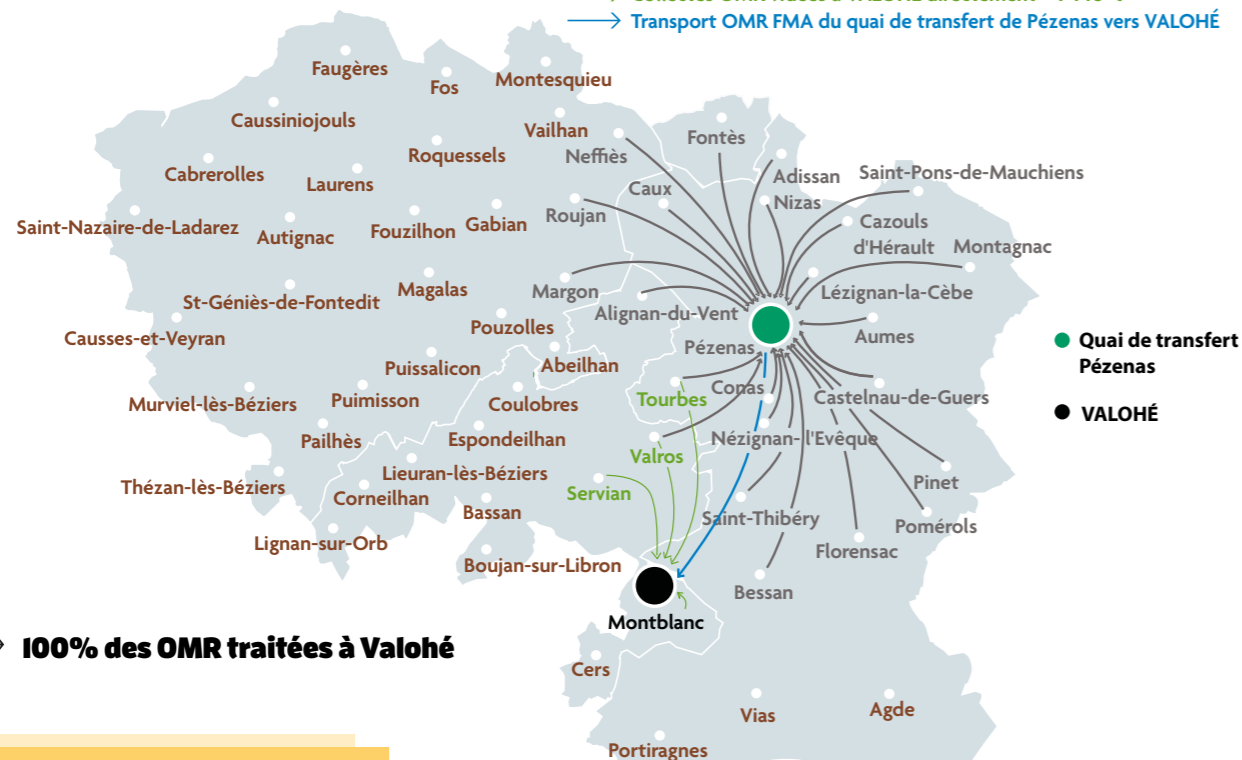
DIRECT VALOHÉ

SERVIAN · TOURBES · VALROS · MONTBLANC

VIDÉES AU QUAI DE TRANSFERT PEZENAS

ALIGNAN DU VENT · ADISSAN · AUMES · BESSAN · CASTELNAU-DE-GUERS · CAUX CAZOULS · CONAS · FLORENSAC · FONTES · LEZIGNAN-LA-CÈBE · MARGON · MONTAGNAC · MONTBLANC · NEFFIÉS · NEZIGNAN-L'EVEQUE · NIZAS · PEZENAS · PINET · POMEROLS · ROUJAN · SERVIAN · ST PONS DE MAUCHIENS · ST THIBERY · TOURBES · VALROS

- Collectes OMR vidées au quai de transfert de Pézenas
- Collectes OMR vidées à VALOHÉ directement - 7446 t
- Transport OMR FMA du quai de transfert de Pézenas vers VALOHÉ



→ 100% des OMR traitées à Valohé

FLUX EMBALLAGES ET PAPIERS

EMR VIDÉS AU CENTRE DE TRI PÉZENAS

ADISSAN · ALIGNAN DU VENT · AUMES · BASSAN · BESSAN · BOUJAN SUR LIBRON · CASTELNAU-DE-GUERS · CAUX · CAZOULS D'HÉRAULT · CONAS · ESPONDEILHAN · FLORENSAC · FONTES · LEZIGNAN-LA-CÈBE · LIGNAN-SUR-ORB · MARGON · MONTAGNAC · MONTBLANC · NEFFIÉS · NEZIGNAN L'EVEQUE · NIZAS · PEZENAS · PINET · POMEROLS · ROUJAN · SERVIAN · ST PONS-DE-MAUCHIENS · ST THIBERY · SERVIAN · TOURBES · VALROS



→ 100% des collectes des bacs jaunes au centre de tri de Pézenas

FLUX BIODÉCHETS

BIODÉCHETS VIDÉS AU QUAI DE TRANSFERT PÉZENAS

ADISSAN · ALIGNAN DU VENT · AUMES · BIODÉCHETS CANTINE AGDE · CASTELNAU-DE-GUERS · CAUX CAZOULS D'HÉRAULT · CONAS · LEZIGNAN-LA-CÈBE · MONTAGNAC · MONTBLANC · NEZIGNAN-L'EVEQUE · NIZAS · PÉZENAS · PINET · POMEROLS · SERVIAN · TOURBES · VALROS



- Collecte des biodéchets vidée au quai de transfert de Pézenas
- Biodéchets transférés à la plateforme du Syndicat Centre Hérault à Aspiran



UNIQUEMENT EN SAC « OK COMPOST »



MES BIODÉCHETS
MODE D'EMPLOI !

JE PEUX METTRE ✓

Épluchures, coquilles d'œufs  Restes de repas, pain émiétté 	Marc de café, sachets de thé  Fleurs fanées, plantes d'intérieurs 	Fruits et légumes avariés  Essuie-tout, papiers 
---	---	---

LES INTERDITS ✗

Coquilles de fruits de mer  Sacs plastiques 	Viandes, poissons en grosse quantité  Litières, déjections, cendres 	Pas de gras, plats en sauce  Déchets verts importants et branches 
---	---	---

Une question, un doute ?
 04 67 98 45 83 / biodechets@sictom-pezenas-agde.fr




SECTEUR SUD

FLUX OMR

VIDÉES À AGDE

BESSAN
CERS
FLORENSAC
PORTIRAGNES
ST THIBERY
VIAS

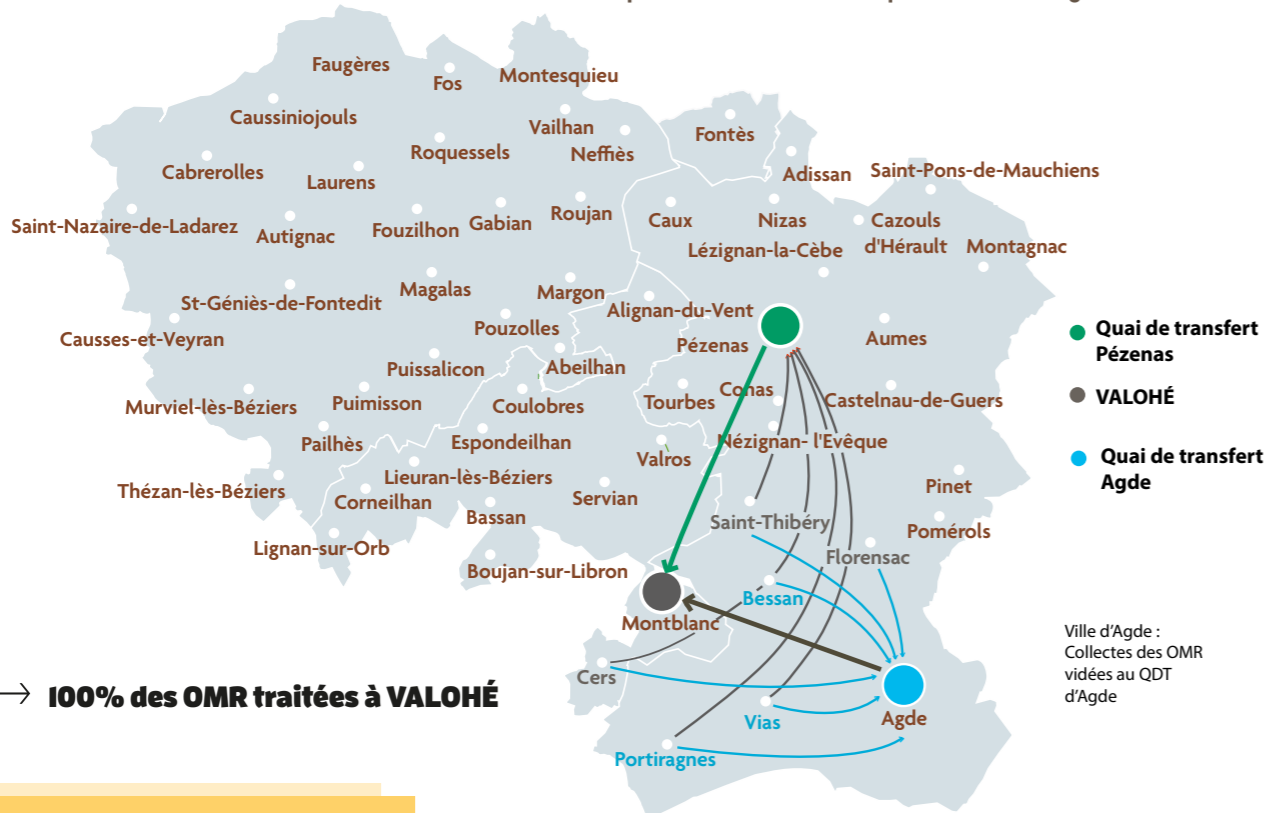
VIDÉES À VALOHÉ

BESSAN . CERS .
FLORENSAC
PORTIRAGNES . ST THIBERY
VIAS

VIDÉES À PEZENAS

CERS - FLORENSAC
ST THIBERY - VIAS
PORTIRAGNES

- Transport OMR FMA du quai de transfert de Pézenas vers VALOHÉ
- Collecte OMR vidées au quai de transfert de Pézenas
- Collectes OMR vidées au quai de transfert d'Agde
- Transport OMR FMA vidées au quai de transfert Agde vers Valohé



→ 100% des OMR traitées à VALOHÉ

Ville d'Agde :
Collectes des OMR
vidées au QDT
d'Agde

FLUX EMBALLAGES ET PAPIERS

EMR VIDÉS AU CENTRE DE TRI PÉZENAS

BESSAN . BOUJAN-SUR-LIBRON . CERS . MONTBLANC . PORTIRAGNES . VIAS



→ 100% des collectes des bacs jaunes au centre de tri de Pézenas

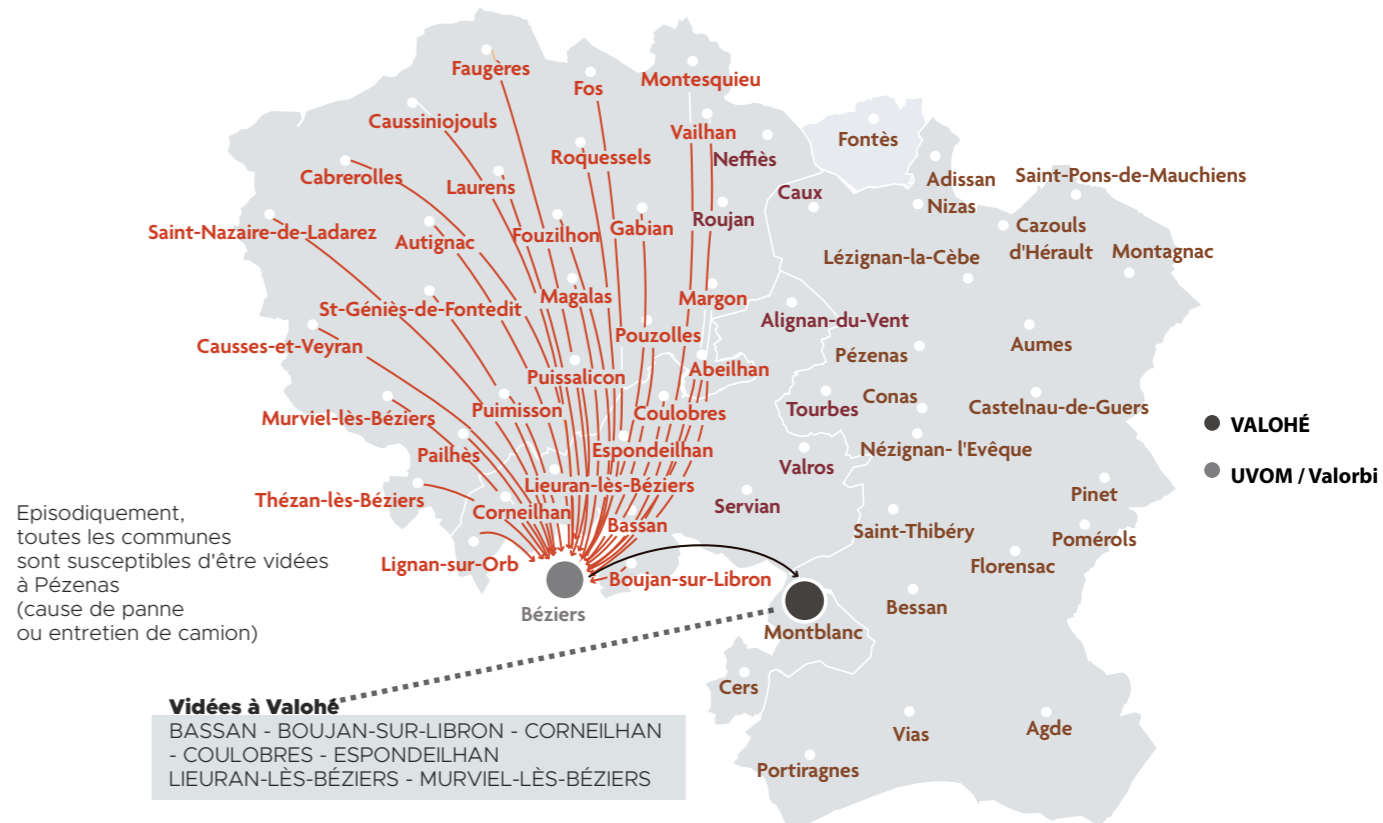
SECTEUR OUEST

FLUX OMR

7 217 t / 48 901 t

VIDÉES À L'UVOM - VALORBI

AUTIGNAC . ABEILHAN . BASSAN . BOUJAN-SUR-LIBRON . CABREROLLES . CAUSSE ET VEYRAN . CAUSSINIOJOULS CORNEILHAN COULOBRES . ESPONDEILHAN . FAUGÈRES . FOS . FOUZILHON . GABIAN . LA LIQUIERE . LENTHERIC LAURENS . LIEURAN-LÈS-BÉZIERS . LIGNAN-SUR-ORB . MAGALAS . MARGON MONTESQUIEU . MURVIEL-LÈS-BEZIERS PAILHÈS . POUZOLLES . PUIMISSON . PUISSALICON . ROQUESSOLS SAINT GENIÈS-DE-FONTEDIT . SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ . THÉZAN-LÈS-BÉZIERS . VAILHAN



Episodiquement,
toutes les communes
sont susceptibles d'être vidées
à Pézenas
(cause de panne
ou entretien de camion)

Vidées à Valohé

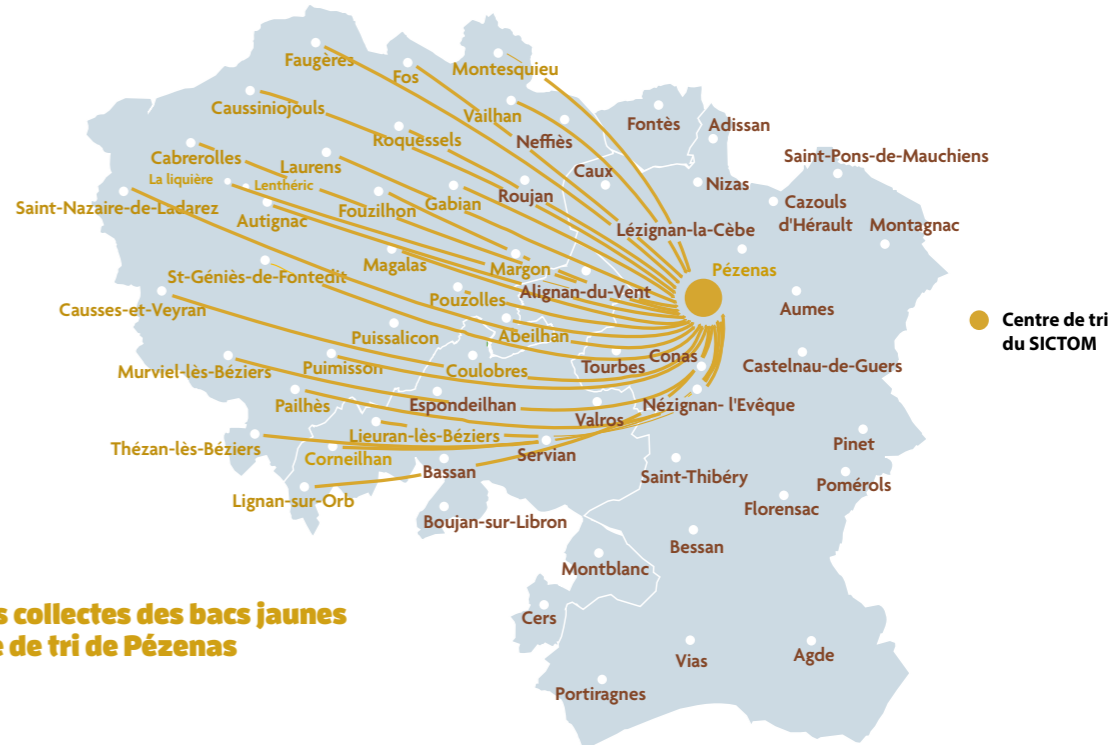
BASSAN - BOUJAN-SUR-LIBRON - CORNEILHAN
- COULOBRES - ESPONDEILHAN
LIEURAN-LÈS-BÉZIERS - MURVIEL-LÈS-BÉZIERS

FLUX EMBALLAGES ET PAPIERS

→ 100% des OMR traitées à VALOHÉ

EMR VIDÉS AU CENTRE DE TRI PÉZENAS

ABEILHAN . AUTIGNAC . CABREROLLES . CAUSSE ET VEYRAN . CAUSSINIOJOU . CORNEILHAN . COULOBRES . FAUGERES . FOS . FOUZILHON . GABIAN . LA LIQUIERE . LENTHERIC . LAURENS . LIEURAN-LÈS-BÉZIERS . LIGNAN-SUR-ORB . MARGON . MAGALAS . MONTESQUIEU . MURVIEL . PAILHES . POUZOLLES . PUIMISSON . PUISSALICON . ROQUESSOLS . ST GENIES-DE-FONTEDIT . ST NAZAIRE-DE-LADAREZ . THEZAN-LÈS-BÉZIERS . VAILHAN



→ 100% des collectes des bacs jaunes au centre de tri de Pézenas

TRAITEMENT DES DÉCHETS : **LE SICTOM CONFIRME SON AUTONOMIE !**

Analyse des différents flux des déchets

-> Flux des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :

Elles sont traitées à 100% par l'unité de bio-stabilisation de VALOHÉ à Montblanc, soit **48 901 tonnes** (avec les apports directs des professionnels).

-> Flux des Emballages et Papiers

En 2022, ils sont traités à **100%** au Centre de Tri de Pézenas pour être ensuite envoyés vers les différentes filières de recyclage et valorisation. Malgré son obsolescence, il a traité **9 480 tonnes**. Le futur centre de tri de Saint Thibéry, en construction en 2022, permettra de répondre au cadre législatif d'extension des consignes de tri. D'une capacité de 30 000 tonnes, il traitera les collectes emballages et papiers de 7* collectivités de l'Ouest et du Centre Hérault.

* SICTOM, CABM, Sète Agglopolé Méditerranée, Centre-Hérault, Sud-Hérault, la Domitienne, Grand Orb.

-> Flux des Biodéchets

En 2022, le déploiement de la collecte des biodéchets (restes alimentaires et déchets de cuisine) se poursuit en collecte séparative ou par compostage.

COLLECTE SÉPARATIVE :

13 communes* sont collectées selon 2 modalités :

En bacs individuels pour les quartiers périphériques depuis 2018/2019;

En bornes d'apport volontaire depuis 2022 pour les cœurs de ville de ces communes :

Une solution de tri est ainsi proposée à l'ensemble de leurs habitants.

A la rentrée 2022, **4 nouvelles communes**** sont équipées en bornes biodéchets et collectées. **Une 5^{ème} ***** est équipée en décembre pour une mise en service en janvier 2023.

COMPOSTAGE :

Saint Nazaire de Ladarez a été commune pilote en 2021 avec 3 composteurs partagés en décembre 2021.

En 2022, **4 autres communes****** sont enquêtées sur les différentes solutions de valorisation des biodéchets.

Roquessels met en service son composteur partagé le 07 décembre 2022.

* Pézenas, Cazouls d'Hérault, Lézignan la Cèbe, Nézignan l'Evêque, Servian, Tourbes, Varlos, Alignan du Vent, Aumes, Castelnaud de Guers, Caux, Nizas, Montblanc / ** Adissan, Montagnac, Pinet, Pomerols / *** Florensac / ****Vailhan, Montesquieu, Fos, Roquessels



Premier retournement à Saint Nazaire de Ladarez le 28 janvier 2022.

Au total, environ 9,5 tonnes de biodéchets ont été valorisés sur place en compost par les 3 sites de compostage partagé de la commune.



4 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Le SICTOM organise la gestion des déchets autour de ses missions et fait évoluer les modalités pour se conformer à la loi AGECE qui impose de réduire les ordures ménagères ultimes et limiter leur enfouissement.

Le service Collecte est organisé avec :

- **les collectes séparatives pour le tri des emballages et papiers, le tri des biodéchets, le tri du verre** en points de regroupement (PDR), points d'apport volontaire (PAV) et de façon très restreinte en porte à porte pour une partie des biodéchets. Ces collectes séparatives permettent de destiner les flux collectés aux filières de valorisation matière (recyclage) et de valorisation organique (compostage).

- **la collecte des ordures ménagères résiduelles**, celles qui n'ont pas pu être triées et **finissent enfouies**.

- **Les déchets verts** sont acheminés vers la plateforme de compostage pour une **valorisation organique**.

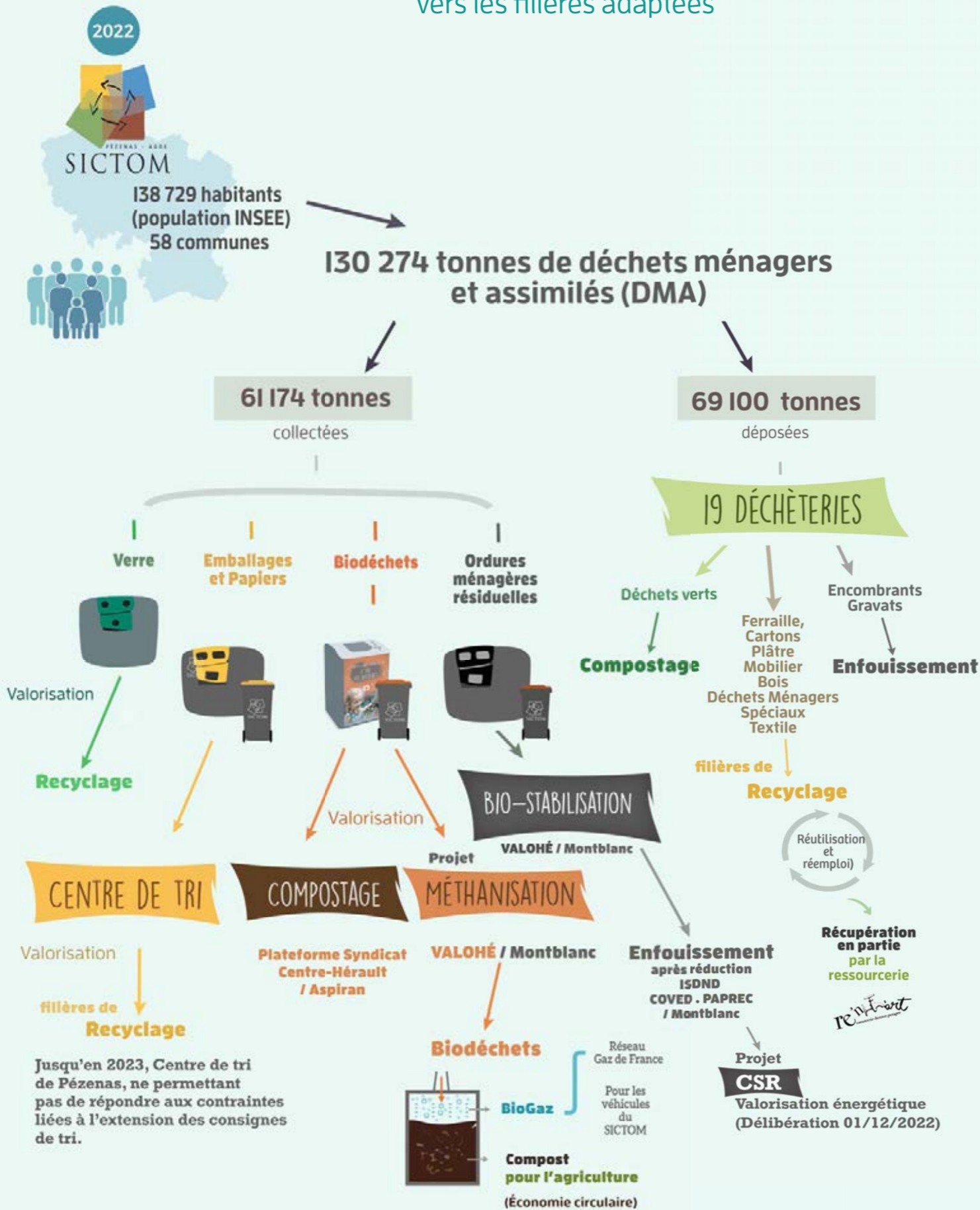
- Les autres déchets occasionnels, hors encombrants et inertes, déposés selon les différents flux, sont envoyés pour traitement **aux filières de valorisation matière pour être en partie recyclés**.

L'élimination des ordures ménagères et déchets ultimes est assurée dans des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) et Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI). **100% des ordures ménagères résiduelles**, après stabilisation pendant 28 jours à VALOHÉ, **sont stockés (enfouis)** dans l'ISDND mitoyen PAPREC-COVED.

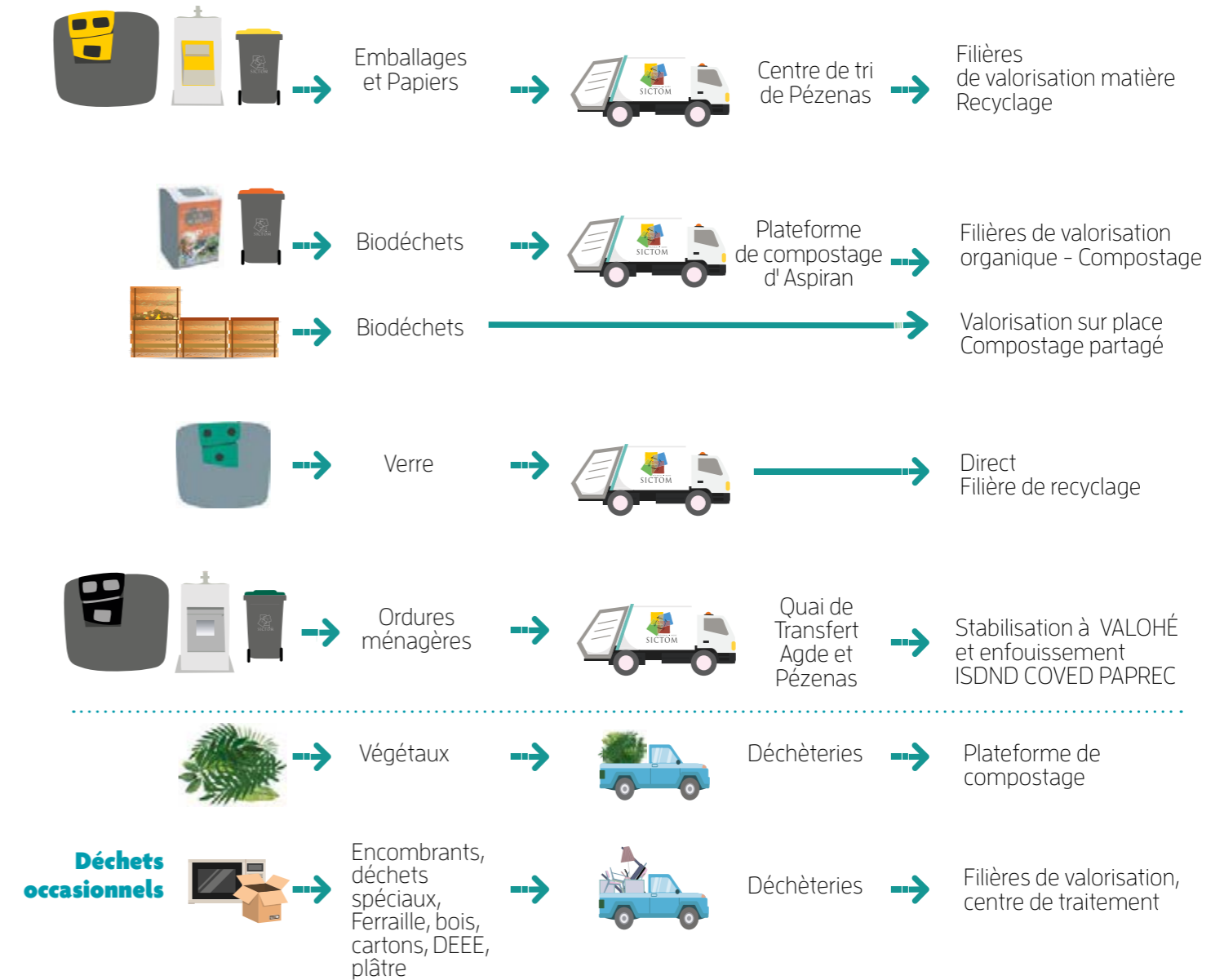
Les déchets occasionnels ultimes sont enfouis dans les ISDI du SICTOM, au nombre de 5, dont les capacités sont soumises à arrêté préfectoral.

Le SICTOM mène essentiellement en régie les opérations de transfert, transport, traitement/valorisation.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS vers les filières adaptées



4.1. Organisation générale Ordures Ménagères et Assimilées



Filières	Collecte	Transfert	Transport	Traitement
Emballages et Papiers	Régie - prestataire	Régie	Régie - prestataire	Régie
Biodéchets	Régie	Régie	Régie	Collectivité SCH
Verre	Régie - prestataire	Régie	Régie - prestataire	Prestataire
OMR	Régie - prestataire	Régie-collectivités	Régie - prestataires	SPL OEKOMED
Végétaux	Régie	Régie	Régie - prestataire	Régie - prestataire
Encombrants	Régie	Régie	Régie	Prestataire
Déchets Dangereux	Régie	Régie	Prestataire	Prestataire
Ferraille	Régie	Régie	Régie - prestataire	Prestataire
DEEE	Régie	Régie	Prestataire	Prestataire
Piles	Régie	Régie	Prestataire	Prestataire
Ampoules	Régie	Régie	Prestataire	Prestataire
Plaques de plâtre	Régie	Régie	Régie	Prestataire
Gravats	Régie	Régie	Régie	Régie
Cartouches d'encre	Régie	Régie	Prestataire	Prestataire
Huiles de vidange	Régie	Régie	Prestataire	Prestataire
Textiles	Prestataire	Prestataire	Prestataire	Prestataire

Nouveau

4.2

Organisation de la pré-collecte : bacs et équipements mis à la disposition des usagers et des communes.

4.2.1 Pour les collectes en Points de Regroupement (PDR)

Les modalités de collecte évoluent vers les Points d'Apport Volontaire (PAV), cependant le volume de bacs, individuels et collectifs (y compris pour les professionnels), mis en service reste important.

Le service Gestionnaire des bacs est organisé autour de **4 missions principales : livraison** (dotation initiale ; remplacement pour usure ou vol ; bacs temporaires pour travaux de voirie dans les communes, accueil des gens du voyage, festivités, manifestations ; bacs provisoires dans les lotissements), **retrait** (remplacement pour casse ou vol ; évolution de collecte vers les Points d'Apport Volontaire), **maintenance** (réparation et étiquetage), **démantèlement pour revente**.

Bacs emballages et papiers



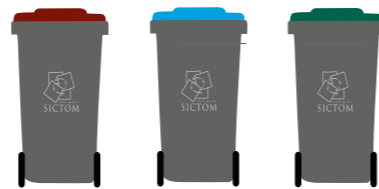
2 386 bacs livrés en 2022

Bacs biodéchets



180 bacs livrés en 2022

Bacs ordures ménagères



4 544 bacs livrés en 2022

La livraison globale de bacs est en légère progression de 3% par rapport à 2021 (la livraison de bacs temporaires a presque doublé) alors que dans le même temps le retrait de bacs augmente de 35%, ce qui s'explique par le déploiement de la collecte en PAV.

Les bacs livrés sont essentiellement des **120 litres (47%)** et des **180 litres (15%) à destination des particuliers** ainsi que des **660 litres (30%) à destination des collectivités, des habitats collectifs et des professionnels**. A noter le redéploiement du tri sur Agde dans les résidences (habitat collectif vertical) : 132 bacs jaunes de 660 litres ont été livrés sur la commune en 2022. Les couvercles jaunes sont operculés pour éviter les négligences de tri et les malveillances qui viendraient souiller la collecte qui est ensuite envoyée dans les filières de recyclage. En raison de l'augmentation du prix des matières premières et des effets de stocks, le tonnage de vieux bacs démantelés et revendus aux filières de recyclage a augmenté de 10% alors que les recettes se sont multipliées par 3.

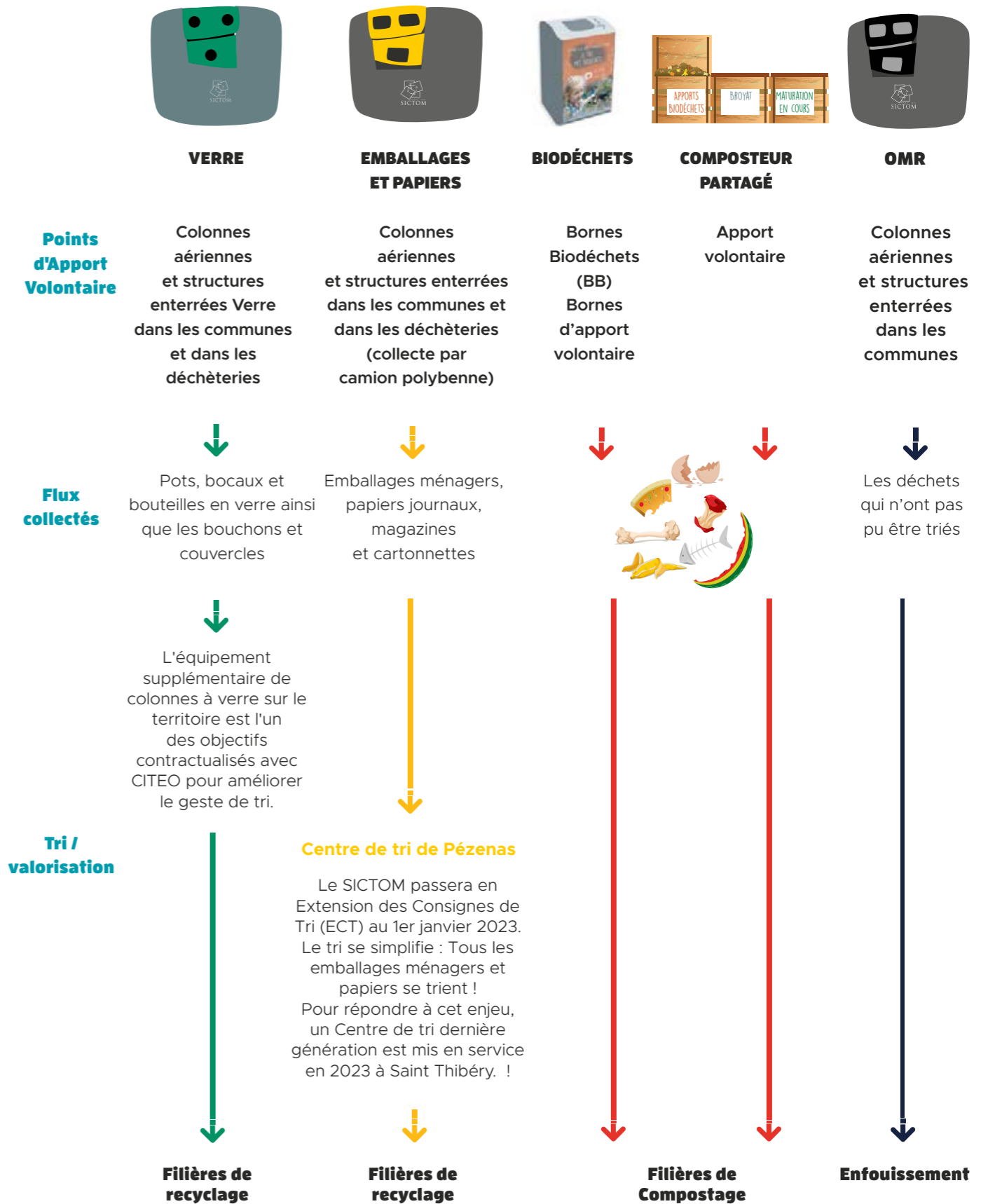
Gestion des bacs sur le territoire

Nombre de bacs livrés	7 110	Valorisations des bacs usagés	
Ordures ménagères	4 544	Nombre vieux bacs démantelés et revendus	4 927
Collecte sélective	2 386	Tonnage	50.51 T
Biodéchets	180	Recettes	23612.16 €
Nombre de bacs retirés	6 970		
Nombre de réparation de bacs	404		
Bacs temporaires (mis en place pour les festivités travaux voiries, accueil gens du voyage, lotissements)	799		
Nombre de bacs volés remplacés	689		

En 2022, le service Gestionnaire des bacs a réalisé 3 978 interventions et le budget des bacs s'élève à 340 123 €

4.2.2 Pour les collectes en Points d'Apport Volontaire (PAV)

L'évolution des modes de collecte se poursuit en 2022 avec le déploiement des Points d'Apport Volontaire, par l'installation de colonnes aériennes ou enterrées et l'ouverture de modules de composteurs partagés.



4.3

4.3 Evolution de l'organisation de la collecte : déploiement des Points d'Apport Volontaire et élargissement du tri

4.3.1 Évolution des modalités de collecte de Points De Regroupement (PDR) en Points d'Apport Volontaire (PAV)

La collecte se fait majoritairement en Points De Regroupement selon un calendrier hebdomadaire pour chaque commune. Les règles de la collecte impose aux usagers, responsables des bacs individuels dont ils sont dotés, de les sortir juste avant la collecte en les amenant au point de regroupement le plus proche de chez eux et de le retirer après le passage de la collecte.

Chaque foyer est ainsi doté d'un bac Ordures Ménagères (vert, bleu ou grenat selon les communes) et d'un bac pour les Emballages et Papiers (jaune). Pour les 13 communes collectées de façon séparative depuis 2018 en biodéchets, les habitants des quartiers pavillonnaires sont également dotés d'un bac orange.

La dotation des bacs de chaque foyer se fait en fonction de sa composition mais l'extension des consignes de tri est anticipée, ainsi que le tri des biodéchets. Dernier semestre 2022, les règles de dotation évoluent : les foyers sont dotés de bacs jaunes de plus grands volumes et de bacs à ordures ménagères de 120 litres essentiellement en raison du cadre législatif (Loi AGEC) qui impose leur réduction.

Les nombreuses incivilités liées aux bacs laissés en permanence sur l'espace public, l'évolution des modes de vie des usagers, contribuent à la mutation de la collecte vers l'apport volontaire et le retrait des bacs individuels, notamment en cœurs de ville, comme à Lézignan la Cèbe, Nizas, Montagnac, Pomerols, Laurens, Thézan les Béziers en 2022.

4.3.2 Élargissement du tri à tous les emballages et papiers au 1^{er} janvier 2023

Le tri devient encore plus simple pour permettre de valoriser davantage de déchets. Tous les emballages ménagers se trient : **papier, carton, plastique, polystyrène, métal...** Tous vont dans le bac jaune !

Pour informer au mieux les usagers de ce changement de geste, la communication se déploie à partir de septembre 2022 et les éco-ambassadeurs effectuent le renouvellement des étiquettes de consignes de tri sur l'ensemble des bacs jaunes, soit un parc de 65 000 bacs.

4.3.3 Tri des biodéchets au 1^{er} janvier 2024

Le SICTOM ayant le recul nécessaire sur la collecte séparative en porte à porte des biodéchets, fait le constat, partagé au niveau national, que cette solution n'est pas optimale. Au fil des saisons et des ans, le nombre de bacs oranges présentés à la collecte diminue et les tonnages en conséquence. Pour se conformer à l'obligation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024, et s'appuyant sur la réussite de l'expérimentation de collecte en bornes d'apport à Pézenas et Tourbes, le SICTOM se tourne vers l'apport volontaire. Ce nouveau mode de collecte des biodéchets minimise les désagréments (asticots, moucherons, odeurs) grâce aux bornes accessibles 24h/24, 7j/7. Au premier semestre 2022, les cœurs de ville des 13 communes déjà collectées en porte à porte sont équipés de bornes d'apport. A la rentrée 2022, 4 nouvelles communes (Adissan, Montagnac, Pinet, Pomerols) sont dotées de bornes biodéchets et Florensac est équipée pour une ouverture des bornes en janvier 2023.

Parallèlement la gestion de proximité des biodéchets se déploie. Les communes de Vailhan, Montesquieu, Fos et Roquessels sont enquêtées sur les différentes solutions et Roquessels, à la suite de Saint Nazaire de Ladarez, met en service son composteur partagé le 7 décembre 2022.

4.3.4 Fréquence des collectes : le temps du changement

La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire) de 2020 impose la réduction des ordures ménagères non triées.

- Les collectes sélectives (**bacs jaunes**) se font en C1 sur l'ensemble du territoire.

- Les collectes des biodéchets (**bacs oranges**) se font en C1, que ce soit sur les 13 communes historiques dotées en bacs individuels, ou sur les communes dotées de bornes.

Fin 2022, ce sont 22 communes, soit environ 35% des habitants du territoire, qui disposent d'une solution pour le tri des déchets organiques.

- Sur les communes collectées en biodéchets, les collectes d'ordures ménagères (bacs verts, bleus, grenats) se fait en C1. L'ensemble des communes passe progressivement en C1 avec la poursuite du déploiement de la collecte des biodéchets. **En 2024, chaque commune sera collectée une fois par semaine pour chacun des 3 flux : emballages et papiers, biodéchets, ordures ménagères résiduelles.**

Pour tenir compte de **la saisonnalité** et des spécificités liées à **l'attractivité touristique**, la fréquence des collectes est organisée différemment sur les communes du littoral : Agde, Portiragnes, Vias, et sur Pézenas.

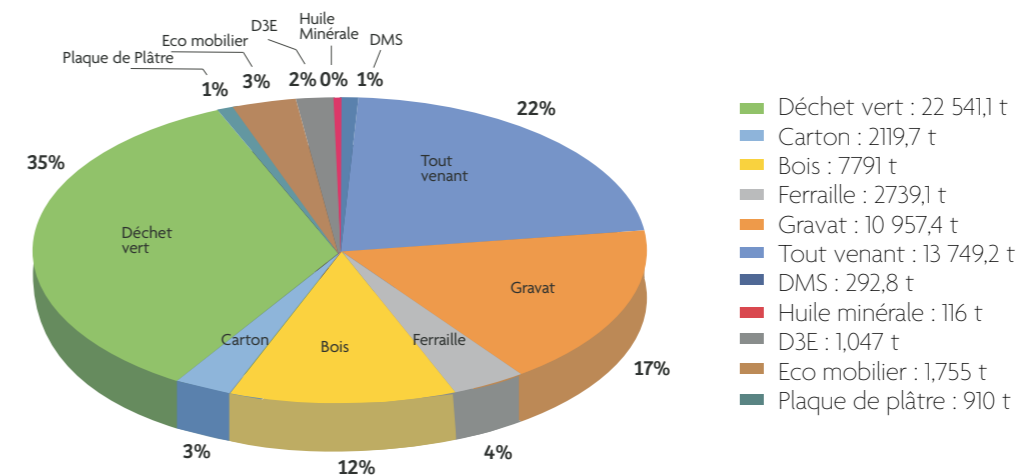
4.4

Les déchets occasionnels, c'est en déchèterie !

Le SICTOM dispose d'un réseau de 19 déchèteries :

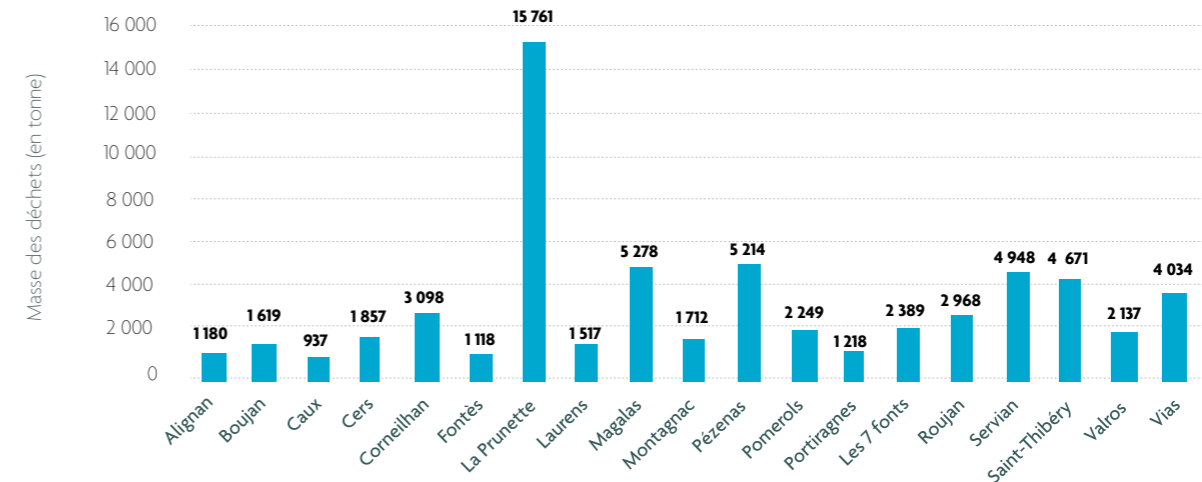
- 9 sur l'Agglo Hérault-Méditerranée dont 5 réservées aux particuliers (CAUX, POMEROLS, PORTIRAGNES, VIAS, AGDE LES 7 FONTS) et 4 accueillant particuliers et professionnels (MONTAGNAC, PÉZENAS, SAINT-THIBÉRY, AGDE-LA-PRUNETTE).
- 6 sur l'Agglo Béziers Méditerranée : 4 réservées aux particuliers (ALIGNAN-DU-VENT, BOUJAN-SUR-LIBRON, LIGNAN SUR ORB-CORNEILHAN, VALROS) et 2 accueillant également les professionnels (CERS, SERVIAN).
- 3 sur les Avant-Monts : 1 réservée aux particuliers (LAURENS) et 2 accueillant également les professionnels (MAGALAS, ROUJAN)
- 1 sur le Clermontois, à FONTÈS, qui sera fermée en janvier 2023 en raison du rattachement de la commune de FONTES au Syndicat Centre Hérault, conformément à la demande des services de l'Etat.

4.4.1 Tonnages 2022 par flux pour les 19 déchèteries



Il s'agit des tonnages sortants en tenant compte des effets de stocks

4.4.2 Répartition 2022 des tonnages déposés dans les 19 déchèteries



En 2022, les volumes déposés en déchèteries baissent de 3,8% alors que la fréquentation continue d'augmenter légèrement : +3%. Aller en déchèterie est un geste bien inscrit dans les habitudes des particuliers et les posts les plus vus et partagés sur les réseaux sociaux restent ceux donnant les informations pratiques sur les déchèteries.



Nouvelle filière de valorisation : le plâtre

Début mai 2022, pour répondre aux objectifs ambitieux de valorisation de la filière “plâtre”, le SICTOM met à disposition des usagers, professionnels et particuliers, des bennes spécifiques pour collecter séparément ce type de déchet qui est valorisé en étant réinjecté dans la fabrication de plaques de plâtre.

Les déchèteries d’AGDE-LA-PRUNETTE, PÉZENAS, CERS, SAINT-THIBÉRY, ROUJAN, MONTAGNAC, SERVIAN et MAGALAS sont ainsi équipées et les seules à recevoir les déchets spécifiques de placo et autres plâtres. Ce sont les déchèteries qui accueillent les professionnels, les plus importants producteurs de déchets de plâtre.

Les autres déchèteries n’acceptent plus ces déchets spécifiques afin qu’ils soient valorisés et non enfouis. Un panneau guide les usagers au sein de la déchèterie et les agents d’accueil accompagnent ce nouveau geste de tri.

4.4.3 L’amélioration des accès en déchèteries : la mise en œuvre du contrôle d’accès

Pour préserver les conditions d’accès des usagers du territoire du SICTOM Pézenas-Agde, particuliers et professionnels, **le déploiement du contrôle d’accès est mis en œuvre à partir de septembre 2022**. Cette nouvelle modalité s’inscrit dans la tendance générale des territoires voisins et d’une manière générale en France

Le contrôle d’accès répond à plusieurs objectifs :

- Améliorer **la sécurité** des déchèteries.
- Agir en faveur de l’environnement : Les déchèteries ne sont pas des décharges ! **Ce sont des espaces où les déchets déposés sont triés** selon les différents flux pour être envoyés vers les filières de recyclage ou de valorisation **pour leur donner une seconde vie**. Il répond aux enjeux de réemploi pour ne pas utiliser de nouvelles ressources ou matières premières.
- Maîtriser les coûts **en réservant l’accès aux seuls habitants des communes du SICTOM** et éviter que les usagers de territoires voisins ne viennent utiliser indûment les déchèteries de notre territoire.

La réglementation des accès ne change pas :

- L’accès pour les **particuliers** reste **GRATUIT** sur toutes les déchèteries du SICTOM.
- L’accès des **professionnels** reste également possible sur inscription auprès du SICTOM et la facturation se fait en fonction des types d’apport et de leurs volumes.

Les inscriptions pour l’obtention du badge d’accès se font communes après communes sur le site du SICTOM et la première déchèterie équipée est celle de VALROS.

5

BILAN PAR FILIÈRE



Les filières exploitées par le SICTOM sont celles :

- Du verre, recyclable à l’infini ;
- Des emballages et papiers, recyclables pour une bonne partie ;
- Des biodéchets, valorisables à 100% ;
- Et des déchets occasionnels issus des déchèteries (par catégorie de matériaux).

Pour chaque filière existe un exutoire interne ou externe à la collectivité.

Chaque année, le SICTOM dresse un bilan par filière incluant les tonnages de déchets collectés et traités.

5.1

Les Ordures Ménagères et Assimilées

5.1.1. La filière des ordures ménagères résiduelles

Nombre d'habitants



138 729

+ 0,14 %



par rapport à 2021
(138 538)

Total Ordures ménagères collectées en 2022



47476 tonnes

en hausse par rapport à 2021

+10 %



Ratio par habitant (kg/an/hab)



342,2 kg

en hausse par rapport à 2021

+ 9,9%



En 2022, le SICTOM a collecté 47 476 t d'ordures ménagères résiduelles (OMR), soit 4 333 t de plus qu'en 2021. C'est une hausse de 10% par rapport à 2021.

L'objectif majeur de la Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire) de 2020 est cependant la réduction des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). L'augmentation exponentielle chaque année de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** et la **réduction des capacités d'enfouissement** poussent les collectivités à mettre en œuvre de nouveaux modes de collecte et réduire la part des ordures ménagères. **Non triées, elles finissent enfouies** : c'est ce qui pollue le plus ! et ce qui coûte le plus cher !

L'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023 et l'obligation de trier à la source les biodéchets doivent permettre de réduire le volume enfoui.

Tonnages des quais de transfert



39 651 tonnes
en 2020

38 029 tonnes
en 2021

34 238 tonnes
en 2022

-9,97 %

par rapport à 2021

Si les tonnages déposés au quai de transfert de Pézenas restent stables, ceux déposés au quai de transfert d'Agde sont beaucoup moins importants en 2022 qu'en 2021. Cette baisse s'explique par la réhabilitation complète de ce site, les travaux ayant nécessité un accueil limité pendant un certain temps et une fermeture temporaire.

Tonnes d'OMR transférées directement aux unités de traitement

Pour un bilan carbone plus respectueux et la bonne gestion des coûts de transfert, une partie des déchets résiduels collectés est directement déposée dans les lieux de traitement.

VALOHÉ : 7 446 t - Le volume des collectes d'Ordures Ménagères Résiduelles directement déposées à l'unité de traitement de VALOHÉ a plus que triplé par rapport à 2021 (1 967 t).

VALORBI : 7 217 t - Les tonnes directement déposées à VALORBI sont légèrement inférieures à celles déposées en 2021.

En comptabilisant en complément les apports directs des professionnels et collectivités sur les 2 quais de transfert, 48 901 t ont été traitées en 2022, soit 2% de plus qu'en 2021 (47 933 t).

LES DÉCHETS ULTIMES - VALOHÉ POUR UNIQUE EXUTOIRE

Traitement par bio-stabilisation

Depuis 2021, 100% des ordures ménagères résiduelles sont traitées par bio-stabilisation dans l'unité de VALOHÉ.

SPL OEKOMED VALOHÉ

à Montblanc (34)

a une capacité de stockage
de 60 000 t

48 901 tonnes
du SICTOM

Le SICTOM confirme son AUTONOMIE par ses investissements dans les équipements structurants permettant de traiter les déchets de son territoire sur son territoire.

Cette autonomie pour les ordures ménagères résiduelles sera confirmée en 2023 avec la mise en service industrielle du nouveau centre de tri de Saint Thibéry pour tous les emballages et papiers.

LES REFUS DE VALOHÉ - ENFOUISSEMENT DANS L'ISDND VOISIN DE PAPREC-COVED

ISDND PAPREC-COVED

à Montblanc(34)

a une capacité de stockage
de 132 900 tonnes/an

35 789 tonnes
du SICTOM

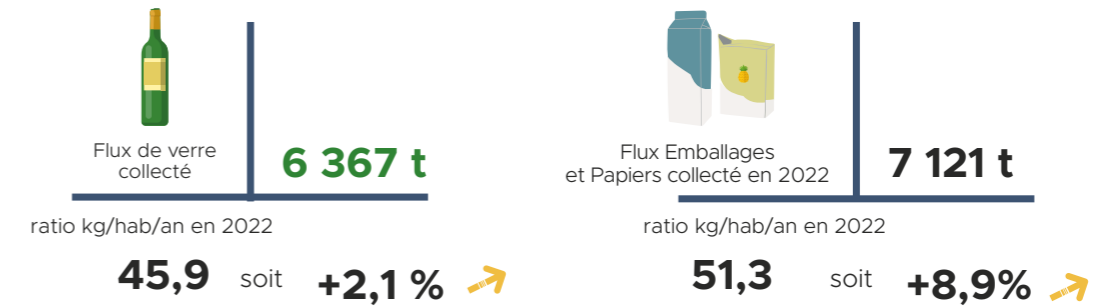
En 2022, 100% des refus (déchets ultimes traités par bio-stabilisation pendant 28 jours à VALOHÉ) sont stockés (enfouis en balles) dans l'ISDND mitoyen de PAPREC-COVED à Montblanc.



5.1.2 Filière déchets ménagers recyclables

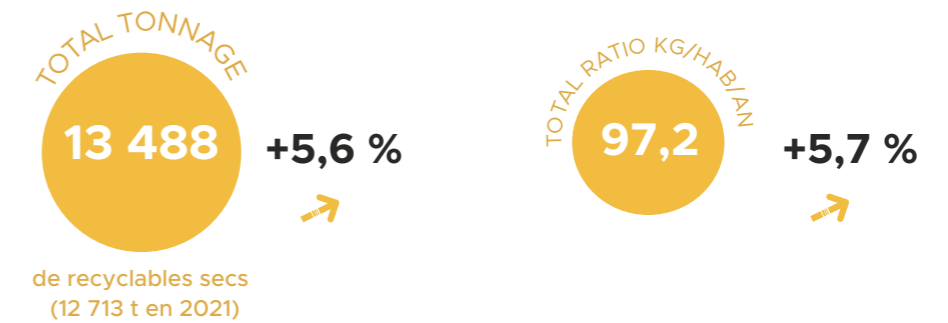
5.1.2.1. Collecte des recyclables secs

Le SICTOM achemine les déchets collectés en bacs jaunes et colonnes d'apport volontaire au centre de tri de Pézenas. Les emballages sont à nouveau triés par catégories de matériaux avant d'être évacués vers leurs filières de recyclage respectives. Le verre est acheminé sans tri préalable vers l'unité de traitement IPAQ de Béziers.



LE SICTOM A DU CŒUR

16 000 € sont versés chaque année pour soutenir la recherche contre le cancer.



En 2022, on constate un meilleur geste de tri qu'en 2021, tant en volume que rapporté à l'habitant : +5,7 %.

Cette amélioration, notamment concernant les Emballages et Papiers (+8,9%) est due à la communication sur l'Extension des Consignes de Tri, obligatoire au 1^{er} janvier 2023. Cette amélioration des volumes triés est cependant compensée par le volume des refus de tri. En effet, les usagers ont appliqué avant la date l'extension des consignes de tri, le geste étant différent selon les territoires.

Nombre d'habitants desservis	Tonnages ordures ménagères collectés en 2022	Ratio par habitant (kg/an/hab)	Évolution des tonnages 2021/2022 (%)
138 729	47 476 t	342,21	+9,9 %

2019	2020	2021	2022
44 702 t	42 447 t	43 143 t	47 476 t

	2019	2020	2021	2022
Quai de transfert Pézenas	13 061 t	13 528 t	13 267 t	13 305 t
Quai de transfert Agde	26 589 t	23 985 t	24 762 t	20 933 t

Le SICTOM a pour vocation de collecter et traiter les déchets des ménages.

Il traite également une partie des déchets de certains professionnels et des services des collectivités, directement déposés aux 2 quais de transfert d'Agde et Pézenas :

- 1 373 t au quai de transfert d'Agde
- 52 t au quai de transfert de Pézenas

Centre de valorisation de Valohé	
Maître d'ouvrage	OEKOMED VALOHÉ
Exploitant	OEKOMED VALOHÉ
Capacité maximale	60 000 tonnes/an
Tonnages SICTOM en 2022	49 901 tonnes
Coût du traitement	3 245 837 € TTC
Technique utilisée	Biostabilisation



Unité de biostabilisation de VALOHÉ



Centre d'enfouissement de Montblanc	
Maître d'ouvrage	Société PAPREC-COVED
Exploitant	Société PAPREC-COVED
Capacité de stockage	132 900 tonnes/an
Tonnages SICTOM 2022	35 789 tonnes
Coût d'enfouissement	4 361 489 € TTC
Technique utilisée	Enfouissement



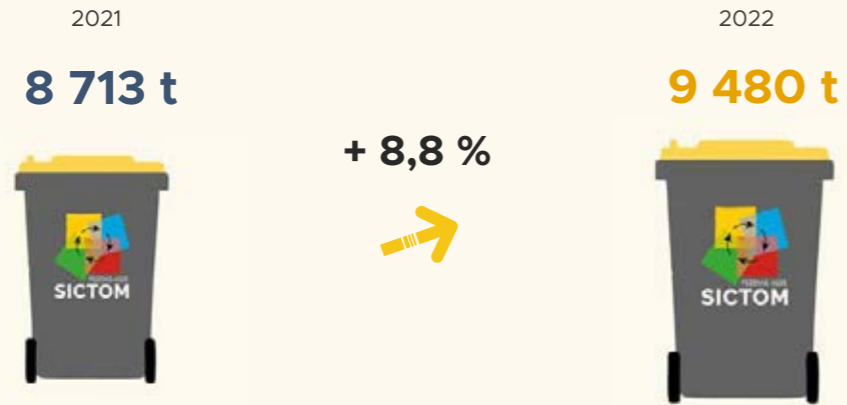
Liaison VALOHÉ vers l'ISDND mitoyen de PAPREC-COVED pour les déchets ultimes qui finiront enfouis.

Le processus de biostabilisation permet de **réduire de près de 30%** les ordures ménagères, qui transformées en inertes après 21 jours de traitement, sont éligibles à l'enfouissement, conformément au Code de l'Environnement.

La biostabilisation permet d'éliminer les matières pouvant provoquer des réactions de fermentation et de supprimer ainsi lixiviats et biogaz qui seraient nocifs pour l'environnement.

	Nombre d'habitants desservis	Mode de collecte	Tonnages 2022	Ratio par habitant	% ratios Kg/hab/an - 2022/2021
Flux verre collecté	138 729	Point d'Apport Volontaire	6 367 t	45,9 kg/an/hab	+ 2 %
Flux Emballages & Papiers	138 729	PDR + PAV	7 121 t	51,3 kg/an/hab	+ 8,9 %
		Total	13 488 t	97,2 kg/an/hab	+ 5,7 %

5.1.22 Traitement des emballages et papiers collectés



Les emballages et papiers traités au Centre de tri de Pézenas viennent de la collecte des bacs jaunes et des cartons déposés en déchèteries.

Traitement au Centre de tri de Pézenas

Maitre d'ouvrage	SICTOM Pézenas-Agde
Exploitant	SICTOM Pézenas-Agde
Capacité de tri	9 000 t/an EMR 2 000 t/an carton
Tonnages triés en 2022	9 480 t
Caractéristiques techniques	1 ligne de tri 1 overband 1 presse à balles 1 presse à paquets 1 ouvreur de sac
Traitement des refus de tri	Enfouissement à St Jean de Libron



Taux de refus de tri du Centre de tri : 30 %

L'augmentation du volume d'emballages et papiers triés (+8,9%) masque cependant un résultat bien moins bon. Les erreurs de tri constatées ont augmenté. Le volume des refus au Centre de tri est passé de 1 480 t en 2020 à 2 029 t en 2021 et 2 901 t en 2022. Cette augmentation du volume de refus s'explique, d'une part par le fait que les usagers ont anticipé l'extension des consignes de tri et ont trié des emballages non encore acceptés au centre de tri, d'autre part par l'obsolescence du centre de tri de Pézenas qui a classé en refus un certain nombre d'emballages qui seront recyclables dans le futur centre de tri de Saint Thibéry.

Le volume de cartons des professionnels traité au centre de tri poursuit son augmentation : 1 620 t en 2020, 2 174 t en 2021, 2 359 t en 2022, soit +8,5 % en 2022 par rapport à 2021. Pour rappel, les dépôts des cartons en déchèteries sont gratuits pour les professionnels.

Tonnages expédiés vers les filières de valorisation (en tenant compte des effets de stocks)

Matériaux à recycler	Repreneurs	Tonnages expédiés 2022	% du total	Tonnages expédiés 2021	Tonnages triés (kg/hab/an)
Cartons déchèteries	AFM RECYCLAGE, CMP, RECUPRAT, NEWREELS, SUEZ, VVG	2 454 t	15%	2 111 t	+16%
Acier	COVED	189 t	1 %	162 t	+16,6%
Aluminium	VEOLIA	67 t	0,4 %	34 t	+97%
Papiers (IRM)	AFM RECYCLAGE, CMP, MAREPA NEWREELS, PAPERS CATALUNYA, SAICA, VVG	2 238 t	14%	2 417 t	-7,4%
Emballages liquides alimentaires (PCC)	SUEZ	70 t	0,4 %	48 t	+46%
Papier-carton non complexé (PCNC)	SUEZ	1 384 t	8,45%	1 703 t	-18,7%
Bouteilles plastiques (PET, PEHD)	VALORPLAST	679 t	4%	657 t	+3,3%
Verre	OI-MANUFACTURING	6 367 t	39 %	6 234 t	+2,1%
Refus	COVED	2 901 t	17,75 %	2 029 t	+43%
Total		16 349 t	100 %	15 362 t	+6,4%



5.1.3 la collecte des biodéchets

En 2022, la collecte des biodéchets (restes alimentaires et déchets de cuisine) se développe selon 2 modalités :

- En **bacs individuels pour les quartiers périphériques et en Bornes Biodéchets (BB) pour les cœurs de ville pour les 13 communes** dont la collecte des biodéchets a commencé en 2018/2019.
- En **bornes biodéchets pour 4 communes supplémentaires (Adissan, Montagnac, Pinet, Pomerols)** au second semestre 2022. Les habitants de **Florensac** sont dotés de kit-biodéchets en décembre 2022 pour accéder aux bornes mises en service en janvier 2023.
- En **composteur partagé pour Roquessels** dont la mise en service a lieu en décembre 2022, à l'instar de Saint **Nazaire de Ladarez**, commune pilote en 2021 dont la valorisation est estimée à 9,5 tonnes pour la première année de mise en service.
- En solutions de **gestion de proximité (poules, composteurs individuels et lombricomposteurs,...)** pour **Fos, Montesquieu et Vailhan**.

En 2022, 210 tonnes de biodéchets ont été collectées et 187 tonnes ont été valorisées de façon organique sur la plateforme de compostage d'Aspiran du Syndicat voisin Centre-Hérault.

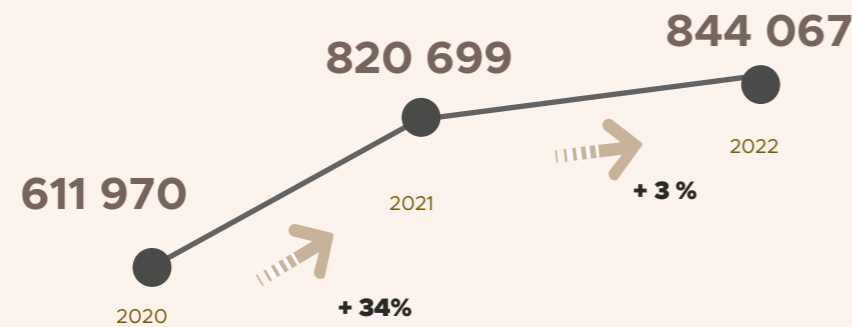
Le compost issu de cette valorisation est redistribué aux agriculteurs locaux, **dans une démarche d'économie circulaire**.

Plateforme de compostage du Syndicat Centre Hérault	
Maître d'ouvrage	Syndicat Centre Hérault
Exploitant	Syndicat Centre Hérault
Capacité de stockage	9 000 tonnes
Tonnages SICTOM en 2021	187 tonnes
Coût du traitement	17 398 € TTC
Technique utilisée	Compostage

5.2 Les déchets occasionnels

5.2.1 Fréquentation des déchèteries en 2022

En 2022, la fréquentation continue à augmenter mais dans une proportion bien moindre : **+ 3%** alors que les tonnages déposés diminuent : - 3,8%



Fréquentation	2020	2021	2022	% 2022/2021
Particuliers	604 096	809 682	830 546	+ 2,2 %
Professionnels	7 874	11 017	13 521	+ 22,7 %
Total	611 970	820 699	844 067	+ 3 %

A noter qu'en 2016 et 2017, la fréquentation des professionnels s'élevait à plus de 15 000, taux jamais retrouvé à ce jour où la fréquentation des professionnels ne représente que 1,6 % de la fréquentation totale.

5.2.2 Collecte / Traitement / Valorisation

Produits acceptés en déchèteries	Tonnages 2022	Repreneurs	Unité de valorisation ou d'élimination
Ferraille	2 753 t	Derichbourg	Recyclage
Carton	2 359,40 t	EPR / Recuprat / Suez / gde	Recyclage
Végétaux bruts + broyés	24 829 t	SICTOM / Alliance environnement	Recyclage
Bois	5 698,16 t	LR Broyage / Sud Broyage Tubert / Smn Nicollin	Recyclage
Eco-mobilier	1 740,20 t	Eco-Mobilier	Recyclage
DEEE	1047,63 t	Eco-Logic	Recyclage
DMS	293 t	Sra Savac / Triadis	Recyclage
Huiles de vidange	116 t	Sra Savac / Triadis	Valorisation énergétique
Lampes	2,80 t	Recylum	Recyclage
Piles	6,91 t	Corepile	Recyclage
Troncs	738,56 t	LR Broyage	Valorisation énergétique
Capsules Nespresso	N.C	Nespresso	Recyclage
Textiles	700 t (estimatif)	Re-fashion	Recyclage
Tout-venant	13 971 t	Sita / Valorsys	Enfouissement
Gravats	13 776,10 t	Centre d'inerte SICTOM	Enfouissement

5.2.3 La filière végétaux



Déchets verts et apports directs des professionnels

29 252 t

+ 9,8 %
par rapport à 2021



Broyat de déchets verts pour exportation directe vers les agriculteurs locaux

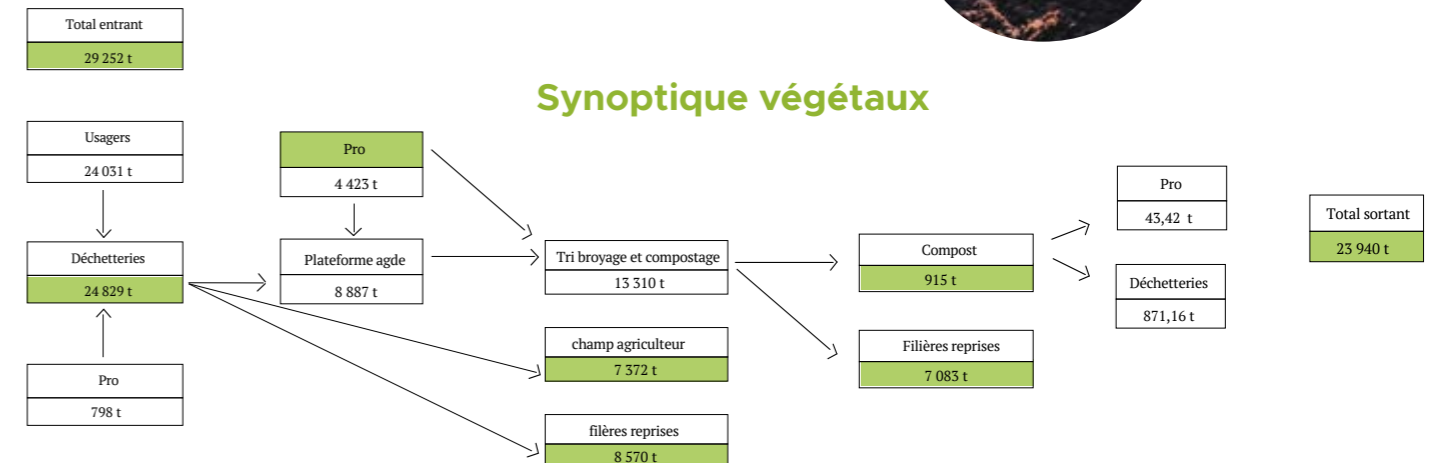
7 372 t

Même si le tonnage est moindre qu'en 2021, un gros effort est fait pour fournir ce broyat aux agriculteurs, dans un double objectif : s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire conformément à la Loi AGEC et éviter le coût de traitement.

Compost mis à disposition en déchèterie

915 t

(1 295 t en 2021)



5.2.4 La filière bois



Total apport bois traité

7032 t

- 30 %
par rapport à 2021
(9123 t)

dont apport bois des particuliers en déchèteries

5 464,23 t

-31 %
par rapport à 2021
(7 960 t)



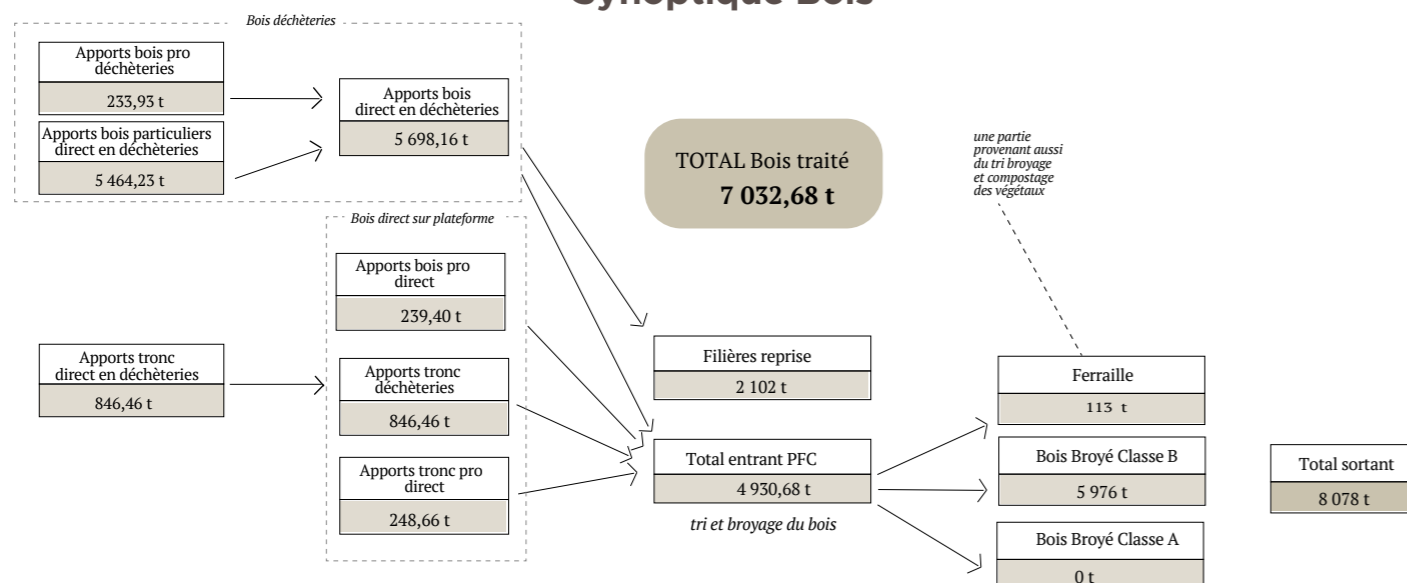
Bois Classe A

Bois Classe B

Les déchets de bois sont classés en deux catégories :

- le groupe dit « liste verte » classe A regroupant les déchets de bois non peints, collés ou revêtus (bois d'emballage, palettes, caisses, bois massif, troncs d'arbres, souches sans terre ni sable et cailloux),
- le groupe dit « liste orange » classe B regroupant l'ensemble des autres déchets de bois (meubles contreplaqués, bois de coffrage).

Synoptique Bois



6

COÛT DU SERVICE PUBLIC



Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (Article L2224-13 du CGCT).

Cette compétence est obligatoirement transférée aux communautés de communes, communautés d'agglomération ou communautés urbaines à laquelle appartient la commune.

Pour des raisons d'échelle territoriale plus pertinente, ce service peut être transféré à des intercommunalités plus larges (syndicats mixtes) : c'est le cas du SICTOM Pézenas-Agde.

L'organisation du service public (flux collectés, fréquences, déchèteries, type de valorisation, modes de traitement, etc.) est fixée par le SICTOM en charge du service, conformément aux réglementations en vigueur.

6.1 Structure des coûts et des financements

Charges et produits de la collectivité en 2022			
Évolution des charges de fonctionnement	C.A. 2021	C.A. 2022	Évolution 2021/2022
Charges à caractère général	17 781 607 €	18 688 140 €	5,1%
Charges de personnel	13 057 775 €	13 574 689 €	4,0 %
Autres charges de gestion courante	209 023 €	228 983 €	9,5 %
Charges financières sur emprunt	145309 €	125 447 €	-13,7 %
Charges exceptionnelles	99 428 €	76 753 €	-22,8 %
Dotations aux provisions	36 000 €	22 000 €	-38,9 %
Dotations aux amortissements	2 066 203 €	3 004 957 €	45,4 %
TOTAL	33 395 347 €	35 720 972 €	7 %

L'augmentation des charges à caractère général de 5,1% est essentiellement liée à la revalorisation des marchés qui subit une 1ère vague de hausse liée à l'inflation. Cette hausse est accentuée par la courbe ascendante de la TGAP qui vient peser pour plus de 50% du total de l'augmentation du chapitre des dépenses courantes.

Concernant les charges de personnel, l'augmentation de 3,5% du point d'indice en juillet, non prévue initialement, corrélée au GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité), se traduit par une augmentation de +4% de la masse salariale.

Évolution des contributions 2021/2022	2021	2022	Évolution 2021/2022
TEOM des membres	27 334 043 €	29 632 406 €	8,4 %
Redevance Spéciale	1 830 421 €	2 267 564 €	23,9 %
Déchèteries	178 782 €	143 699 €	-19,6 %
Autres recettes *	4 836 846 €	5 568 689 €	15,1 %
Accès quai de transfert	369 550 €	225 205 €	-39,1 %
TOTAL	34 549 644 €	37 837 566 €	9,5 %

* Soutien des éco-organismes, revente des matériaux, loyers et produits divers.

La participation des EPCI s'élève à 29 632 406 €. Elle est en progression en raison de la révision des bases qui avait été neutralisée pendant la période COVID, les taux n'ayant pas augmenté. La redevance spéciale est en augmentation, en raison de la reprise post crise COVID. Le territoire a été fortement attractif, notamment pour la clientèle régionale et nationale et le service aux professionnels a augmenté en conséquence. Par ailleurs, le cours des matières premières, toujours très élevé au premier semestre 2022, a permis de générer 1 901 K€ en atténuation du coût global de traitement.

6.2 Coût des prestations extérieures (Collecte, Transfert et transport, Traitement des déchets)

Nature des prestations	Titulaires	Montant TTC 2021	Montant TTC 2022
Collecte OM et CS sur Agde	SMN NICOLLIN	2 711 694 €	3 591 055 €
Transport des OMR	GENTES	280 301 €	315 035 €
Transport des déchets verts broyés	ALLIANCE / SANTOS	19 321 €	48 491 €
Traitement et transport du bois broyé	ONYX VEOLIA/LR BROYAGE SUD BROYAGE	381 057 €	330 863 €
Traitement des déchets verts broyés	ALLIANCE /COMPOT/SEDE ENVT	228 236 €	348 610 €
Traitement des déchets issus de VALOHÉ	COVED	3 567 071 €	4 361 489 €
Traitement des encombrants	COVED	1 959 352 €	1 955 060 €
Traitement des OMR	OEKOMED	3 012 720 €	3 245 837 €
Traitement des encombrants et refus de tri	CABM	425 197 €	435 492 €
TOTAL		12 584 953 €	14 906 374 €

L'augmentation plus spécifique du coût des prestations extérieures est liée à trois principaux paramètres :

- un périmètre élargi des services confiés au prestataire en charge de la collecte sur Agde, permettant ainsi de redistribuer des moyens en régie sur l'ensemble du territoire afin d'assurer les nouvelles collectes en PAV et la collecte spécifique des biodéchets
- une revalorisation contractuelle des marchés, étroitement liée à l'inflation
- la hausse de la TGAP

6.2.1 Collecte

Le SICTOM assure essentiellement la collecte en régie.

Seules les collectes sur Agde sont réalisées par un prestataire pour assurer une qualité de service constante, quelles que soient les variations saisonnières de population.



2021 2 711 694 €
2022 3 591 055 €

En raison du périmètre élargi des services confiés au prestataire et de l'actualisation des marchés liés au contexte fortement inflationniste.

6.2.2 Transfert/transport

Le SICTOM assure en régie la majeure partie de ses transferts et transports d'ordures ménagères.



2021 280 302 €
2022 315 036 €

En dehors des dépôts directs à VALOHÉ, un prestataire assure le transport des ordures ménagères résiduelles entre les quais de transfert et l'unité de traitement.

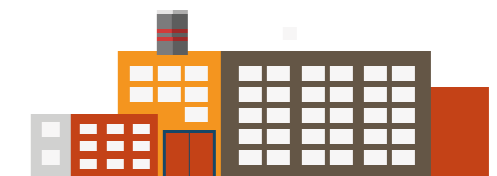
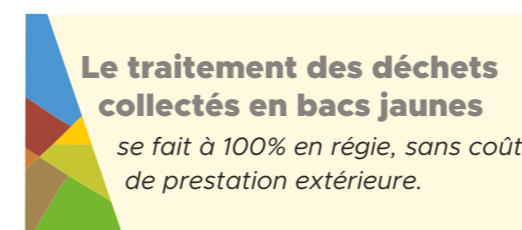
6.2.3 Traitement



Traitement des ordures ménagères par biostabilisation par Valohé

VALOHÉ est une unité de traitement gérée par la SPL OEKOMED.

2021 3 012 721 €
2022 3 245 837,45 € **+7,7%**



Traitement des encombrants par Coved

Ils sont traités et stockés dans l'ISDND COVED-PAPREC, mitoyen de VALOHÉ

2021 1 959 352 €
2022 1 955 061 €

coût quasi stable en 2022

Traitement des déchets issus de Valohé par Coved

2021 3 567 072 €
2022 4 635 928 € **+ 30%**

Cette forte augmentation est notamment due à l'augmentation exponentielle de la TGAP et de la revalorisation des marchés.

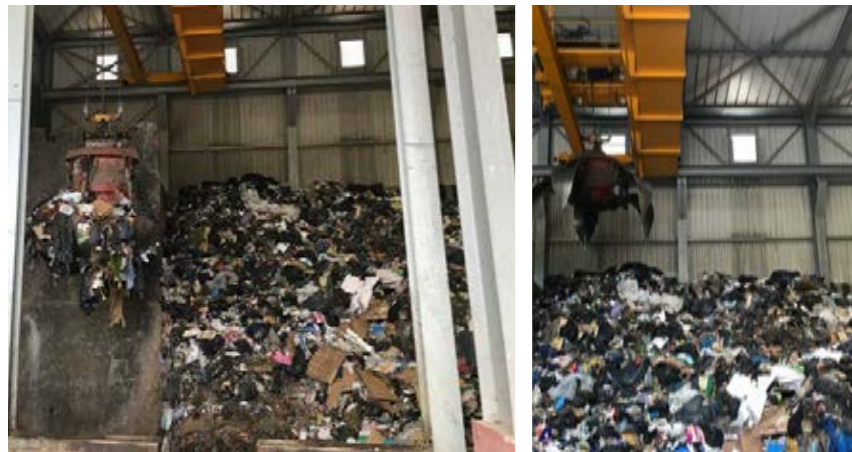
6.3

Les principaux investissements réalisés en 2022

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 677 790 € (65% de réalisation du budget prévisionnel et 87 % en intégrant les restes à réaliser).

Détail des principaux investissements réalisés en 2022	
Matériel de pré-collecte (colonnes aériennes et enterrées, bacs) :	1 138 K€
Matériels d'équipement de déchèteries et travaux contrôle d'accès	910 K€
Achat Benne à Ordures Ménagères et Polybenne	3814 K€
Pont roulant quai de transfert Agde	1 161 K€
Etude sur nouveau Centre de tri et convention RD 28 avec le CD34	574 K€
TOTAL	4,6 M€

A ces principales dépenses d'investissement s'ajoute le remboursement de la dette pour 1 569 K€. 65% des investissements sont réalisés sur fonds propres ou subventions ; les 35% restants, financés par un emprunt de 3 M€



L'investissement phare réalisé en 2022 est la réfection du Quai de Transfert d'Agde.

Le chantier de rénovation de l'entrée du quai de transfert avec l'installation de nouveaux ponts bascule, la réfection du bâtiment et le changement du pont roulant sont désormais achevés.

Un autre chantier majeur lancé en 2022 concerne la modernisation des accès en déchèteries avec la mise en place du contrôle d'accès.

Les travaux ont débuté en octobre 2022 et se poursuivront sur 2023.

Le nombre de badges à délivrer est estimé à 60 000.

Ce dispositif permettra de traiter les déchets des seuls habitants du territoire et de demander aux professionnels de contribuer financièrement au traitement des déchets issus de leur activité.

Le renouvellement de la flotte de benne à ordures ménagères et de polybenne reste un poste d'investissement important et s'inscrit dans les mutations du SICTOM en termes d'évolution de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

7

EMPLOIS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le SICTOM, en tant que collectivité, mène sa politique de ressources humaines, selon les Lignes Directrices de Gestion mises en oeuvre :

Evolution des effectifs, de leur composition et analyse des caractéristiques, gestion des emplois et des compétences, analyse de l'absentéisme et prévention des risques, plan de formation.

Les indicateurs ci-après sont ceux établis au 31/12/2022 et constituent les éléments du Rapport Social Unique présenté en 2023 en Comité Social Territorial.

7.1 Evolution des effectifs et caractéristiques

Au 31/12/2022 le SICTOM Pézenas-Agde compte en poste :

228 fonctionnaires (dont 9 en disponibilité)

20 contractuels permanents

Soit 248 agents permanents

Et 3 contractuels non permanents (2 contrats de projet et 1 contrat de qualification).



L'effectif total en poste est donc de 251 agents, hors remplacements (243 en 2021, 248 en 2020, 258 en 2019 et 2018). Le différentiel, outre les entrées-sorties des agents titulaires pour cause de départ en retraite, mutation, démission,..., s'explique par la part des contractuels permanents qui a augmenté pour stabiliser les services mettant en œuvre les évolutions de collecte et la modernisation des déchèteries.

- **91,5 % des agents permanents sont Catégorie C** (92,5% en 2021), 3,3% sont Catégorie B (3 % en 2021), 5,2% sont Catégorie A (4,5% en 2021).
- **76 % des agents sont des Hommes**, 24% sont des Femmes.
- 8,14 % des agents permanents sont reconnus travailleurs handicapés. Ils sont à 95 % fonctionnaires et à 100% de catégorie C.

Les charges de personnel représentent 13 574 690 € (+ 3,9 % par rapport à 2021) et 36,57 % des dépenses de fonctionnement.

La masse salariale évolue à minima en tenant compte du "Glissement Vieillesse Technicité " (GVT) : avancements de grades et promotions internes (Glissement), avancements automatiques d'échelons (Vieillesse) et titularisation des agents suite à réussite aux concours ou examens professionnels (Technicité). Il est conjugué aux écarts de rémunération entre les agents entrants et les agents sortants de la collectivité. Le suivi rigoureux du chapitre 012 a permis de respecter l'objectif budgétaire fixé pour 2022 et de coller au plus près des prévisions en le réalisant à 99,96 %.

A noter l'impact de la hausse du point d'indice de 3,5 % en juillet 2022 qui concourt à l'augmentation de 3,9% des charges de personnel cette même année.

7.2 Absentéisme

Le taux d'absentéisme pour l'ensemble des agents permanents a été de :

- 11,17 % Taux d'absentéisme compressible (maladies ordinaires et accidents du travail / 9,29 % en 2021, 7.56 % en 2020)
- 13,03 % Taux d'absentéisme global (11,77 % en 2021, 9.37 % en 2020)



La prime globale de performance pour l'année 2022, basée sur l'évolution du taux d'absentéisme, est passée de 120 €/agent à 60 € en raison de l'importante augmentation de l'absentéisme.

Le montant total de la prime attribuée s'est élevée à 13 922 € en 2022 contre 35 324 € en 2021.

43 accidents du travail sont comptabilisés en 2022 (52 en 2021, 35 en 2020, 59 en 2019)

7.3 Prévention des risques et formations

Le SICTOM est doté de 2 agents de prévention au service des Ressources Humaines.

En 2022, les agents ont suivi 105 jours de formation liée à la sécurité (101 en 2021, 161 en 2020)

Au total, les agents permanents ont suivi 375 jours de formation (230 en 2021, 233 en 2020)



Ces 375 jours de formation ont essentiellement bénéficié aux agents de Catégorie C (86 % contre 93 % en 2020 et 88 % en 2019).

Les dépenses de formation se sont élevées à 96 238 € (84 099 € en 2021, 85 501 € en 2020).

Le forfait du **CNFPT** d'un montant de 71 781 € représente **près de 75 % de ces dépenses alors que les jours de formation au CNFPT représentent 55 %.**

Cette disproportion s'explique par l'obligation de reformer les agents (FCO, CACES,...)

7.4 Protection sociale

La collectivité participe à la complémentaire santé pour un montant global de **126 698 €** et aux contrats de **prévoyance** pour un montant global de **57 738 €**, ce qui représente une participation moyenne **par agent de 56,76 €/mois pour la santé et de 24,55 €/ mois pour la prévoyance.**

Les agents de la collectivité (titulaires et contractuels de plus de 3 mois) bénéficient du Comité d'Œuvres Sociales, le COS 34.



7.5 Relations sociales

Les représentants du personnel se sont réunis avec les élus délégués et ont siégé :

- En **Comité Technique** les 17 mai et 15 novembre 2022.

- En **Comité Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail** les 05 avril et 12 juillet 2022.

Les élections professionnelles se sont déroulées le 08 décembre 2022.

En 2023 seront mises en place deux nouvelles instances : le Comité Social Territorial (CST) et la formation spéciale.



Registres dématérialisés en 2022 :

Les registres " **Santé sécurité au travail** ", et " **Danger grave et imminent** " sont des outils obligatoires et essentiels au sein de la collectivité.

Leur dématérialisation en 2022 est un projet novateur qui a permis un meilleur suivi et une gestion de ces registres plus pointue et surtout plus réactive. Cet outil, personnalisé au SICTOM Pézenas-Agde, a été créé avec l'aide de la société EVARISK et du service communication. Il se veut épuré, clair et ludique au couleur de notre collectivité. Il a été déployé auprès de tous nos agents fin février 2022 et a déjà fait ses preuves en termes de réactivité et de réponses apportées.

Tout ceci afin d'améliorer la traçabilité sur les remontés d'informations et signalements de nos agents en termes de santé, hygiène et sécurité au travail.



8

SENSIBILISATION AUX BONS GESTES ET COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Le SICTOM a dans ses missions la prévention avec la réduction des déchets à la source, la communication sur l'évolution des consignes de tri et les bons gestes à avoir, la sensibilisation des différents publics et plus particulièrement les publics scolaires.

- **Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) se décline en 13 axes** pour réduire les déchets des particuliers et des professionnels en les sensibilisant au gaspillage et les incitant à des gestes plus éco-responsables. Les résultats en termes de réduction et valorisation restent difficiles à estimer. Ils sont conditionnés à la multiplicité des actions de sensibilisation et à leur répétition, ainsi qu'à la formation des élus et agents communaux.

- **La communication** sur les réseaux et dans les médias touche un large public d'utilisateurs à la recherche d'informations pratiques. La communication du SICTOM, avec le relais indispensable des référents des communes, s'affirme comme communication de proximité.

- **Le service Animations** se déplace dans les établissements scolaires pour sensibiliser les plus jeunes. Ce sont les meilleurs " **influenceurs** " des autres générations.

- **Ces actions de sensibilisation** sont renforcées par celles des **éco-ambassadeurs du tri**, au contact direct des usagers. Les missions évoluent : les premiers **cafés-tri** et **goûter-compost** ont été lancés en 2022 en partenariat avec les communes. Les éco-ambassadeurs ont également assuré une bonne partie de la communication sur l'Extension des Consignes de Tri, **en réétiquetant tous les bacs jaunes** et en animant **des stands sur les marchés**.

8.1

Prévention et réduction des déchets en 2022

Le PLPDMA se décline en 13 axes,

afin de **réduire les déchets des particuliers et des professionnels**, en les sensibilisant au gaspillage et les incitant à des gestes plus éco-responsables.

Les indicateurs de réduction à la source sont difficiles à établir et les résultats intègrent une marge d'imprécision.

Cibles : les collectivités, les associations, les groupes scolaires, les particuliers, professionnels, ...

Moyens : Sensibilisation, prêt de matériel, formation et accompagnement pour la gestion et la valorisation des déchets, mise à disposition de supports de communications, don de broyat et de compost, participation à l'achat de gobelets réutilisables, partages et échanges d'expériences, mise en réseau, participation aux réunions, don de palettes et de blocs roues, etc...



* Action 2 du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) : **Développer l'exemplarité au sein des administrations.**

Partages d'expériences et échanges des bonnes pratiques :

- CAHM, CABM, CCAM, Syndicat Centre Hérault, Montpellier Métropole, CA Pays de l'or, Toulouse Métropole, CC de Garazi Baigorri, CC de centre Corse, commune de Cessenon-sur-Orb, La Région, l'ADEME, le Département.



* Action 4 du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) : **Renforcer les pratiques et la dynamique autour du compostage.**

Prévention et gestion de proximité des biodéchets

ST NAZAIRE DE LADAREZ, commune pilote exemplaire : **3 aires de compostage en activité** depuis décembre 2021,

- environ **9,5 tonnes de biodéchets détournés et valorisés sur place en 1 an.** (78 foyers participants référencés)

- la commune dispose également d'un broyeur : tous les végétaux sont donc valorisés in situ, avec un service de ramassage des déchets verts pour les particuliers.

Déploiement commune de ROQUESSELS :

1 aire de compostage partagé mise en service pour le 07 décembre 2022 (16 foyers participants référencés)



Formations et accompagnements des établissements publics ou privés :

: Un pavillon de compostage est installé au camping de la Tamarissière "Cottage Parks" Agde

Partenariat avec les établissements scolaires :

. 1 composteur installé "les trois corneilles " centre aéré situé à Corneilhan

. 5 composteurs individuels de 420 litres dans les établissements scolaires soit environ **5 tonnes** détournées.



* Action 8 du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) : **Promouvoir le réemploi et la réparation**

- Ressourcerie Le Ren'art :

(+40% de déchets valorisés)

2021 : 36 tonnes,

2022 : 60 tonnes de déchets détournés et valorisés.



Textiles réutilisés :

70 bornes textiles Amiratex installées sur le territoire soit 295,7 kg textiles captés en 2022 et 218 088 kg collectés par Philtex.



* Action 9 du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) : **Accompagner la réduction des déchets des professionnels**

Partenariat société CAPILLUM :

90 salons de coiffures sur notre territoire,

Soit 11 tonnes détournées pour 2022.



Professionnels :

4 composteurs de 420 Litres dans les établissements environ **2 tonnes** détournées

Accompagnement de 5 campings sur la gestion et la valorisation de leurs déchets



* Action 10 du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) : **Rendre les événements éco-responsables**

- Les Estivales 2022 Pézenas :

(+ 50% de déchets valorisés)

2021 : env 2,224 tonnes,

2022 : env 4,5 tonnes de détournées.



* Action 11 du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) : **Promouvoir les couches lavables**

Environ **1 tonne** de déchets détournée en 2022



BILAN de déchets détournés

78 t DÉTOURNÉES !
en 2021

96 t DÉTOURNÉES !
en 2022

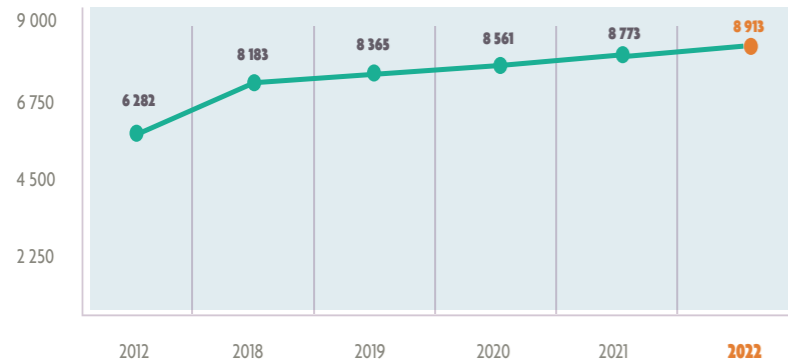


soit une augmentation de **19,56%** par rapport à 2021

8.2

Compostage et Lombricompostage

Composteurs individuels en place sur le territoire



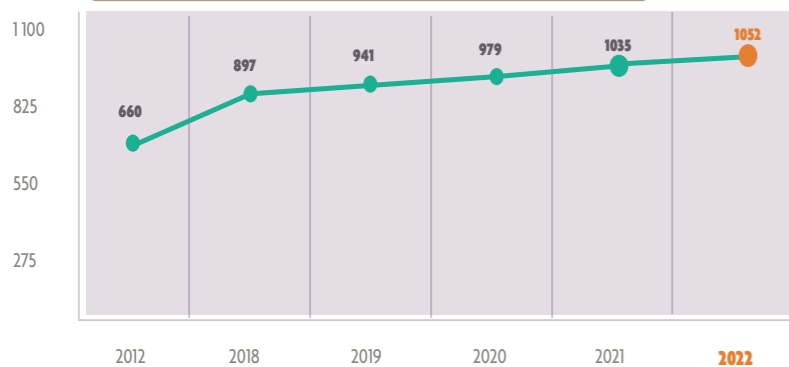
Estimatif **du tonnage détourné**

1kg par semaine déposé de putrescible par composteur soit 52kg/an

⇒ **8 913 composteurs en 2022**
soit **8 913 x 52 = 463,47 tonnes détournées**

140
composteurs
vendus à prix
réduit pour inciter
au compostage

Lombricomposteurs en place sur le territoire



Estimatif **du tonnage détourné**

1kg par semaine déposé de putrescible par lombricomposteur soit 52kg/an

⇒ **1052 lombricomposteurs en 2022**
soit **1052 x 52 = 54,70 tonnes détournées**

17
lombricomposteurs
vendus à prix
réduit

15,32% de foyers équipés en matériel de compostage et de lombricompostage sur tout le territoire.



☆☆☆
518 t DÉTOURNÉES!
en 2022

COMMUNES	Code Postal	Total % foyers équipés	Total matériels vendus	Nombre de composteurs vendus	% de foyers équipés en composteurs	Nombre de lombricomposteurs vendus	% de foyers équipés en lombricomposteur	Nombre de foyers (Insee/2018)
Abeilhan	34290	18,76	164	148	16,93	16	1,83	874
Adissan	34230	18,76	121	109	16,90	12	1,86	645
Agde	34300	11,45	1 672	1 501	10,28	171	1,17	14 607
Alignan-du-vent	34290	16,32	156	148	15,48	8	0,84	956
Aumes	34530	16,44	49	44	14,77	5	1,68	298
Autignac	34480	11,38	66	57	9,83	9	1,55	580
Bassan	34290	18,68	181	171	17,65	10	1,03	969
Bessan	34550	18,02	397	366	16,61	31	1,41	2 203
Boujan-sur-libron	34760	16,17	246	230	15,12	16	1,05	1 521
Cabrerolles	34480	2,08	6	5	1,74	1	0,35	288
Castelnau-de-Guers	34120	23,81	135	124	21,87	11	1,94	567
Causse-et-Veyran	34490	13,11	40	36	11,80	4	1,31	305
Caussiniojous	34600	11,29	7	6	9,68	1	1,61	62
Caux	34720	19,34	218	186	16,50	32	2,84	1 127
Cazouls-d'Hérault	34120	16,28	42	33	12,79	9	3,49	258
Cers	34420	13,58	168	160	12,93	8	0,65	1 237
Corneilhan	34490	13,47	118	108	12,33	10	1,14	876
Coulobres	34290	27,87	51	51	27,87	0	0,00	183
Espondeilhan	34290	23,31	124	117	21,99	7	1,32	532
Faugères	34600	6,18	16	15	5,79	1	0,39	259
Florensac	34510	18,46	407	372	16,87	35	1,59	2 205
Fontès	34320	17,42	81	68	14,62	13	2,80	465
Fos	34320	10,34	6	5	8,62	1	1,72	58
Fouzilhon	34480	17,36	25	21	14,58	4	2,78	144
Gabian	34320	23,99	95	80	20,20	15	3,79	396
Laurens	34480	9,97	73	67	9,15	6	0,82	732
Lézignan-la-Cèbe	34120	16,20	105	91	14,04	14	2,16	648
Lieuran-lès-Béziers	34290	16,67	113	110	16,22	3	0,44	678
Lignan-sur-Orb	34490	15,87	225	209	14,74	16	1,13	1 418
Magalas	34480	22,94	312	288	21,18	24	1,76	1 360
Margon	34320	18,26	67	63	17,17	4	1,09	367
Montagnac	34530	15,82	291	250	13,59	41	2,23	1 840
Montblanc	34290	20,17	238	214	18,14	24	2,03	1 180
Montesquieu	34320	21,88	7	6	18,75	1	3,13	32
Murviel-lès-Béziers	34490	10,79	140	127	9,78	13	1,00	1 298
Neffiès	34320	20,99	148	134	19,01	14	1,99	705
Nézignan-l'Évêque	34120	20,58	191	167	18,00	24	2,59	928
Nizas	34320	15,19	67	57	12,93	10	2,27	441
Pailhes	34490	17,90	58	47	14,51	11	3,40	324
Pézenas	34120	14,80	608	470	11,44	138	3,36	4 109
Pinet	34850	15,23	147	125	12,95	22	2,28	965
Pomerols	34810	20,26	215	201	18,94	14	1,32	1 061
Portiragnes	34420	16,47	241	220	15,04	21	1,44	1 463
Pouzolles	34480	16,59	114	107	15,57	7	1,02	687
Puimisson	34480	16,01	94	81	13,80	13	2,21	587
Puissalicon	34480	16,62	128	106	13,77	22	2,86	770
Roquessels	34320	12,20	10	8	9,76	2	2,44	82
Roujan	34320	23,03	231	204	20,34	27	2,69	1 003
Saint-Geniès-de-Fontedit	34480	12,80	119	104	11,18	15	1,61	930
Saint-Nazaire-de-Ladarez	34490	11,00	22	15	7,50	7	3,50	200
Saint-Pons-de-Mauchiens	34230	16,86	74	65	14,81	9	2,05	439
Saint-Thibéry	34630	12,94	153	133	11,25	20	1,69	1 182
Servian	34290	15,77	336	309	14,51	27	1,27	2 130
Thézan-lès-Béziers	34490	11,30	148	142	10,84	6	0,46	1 310
Tourbes	34120	18,00	169	145	15,44	24	2,56	939
Vailhan	34320	21,93	25	19	16,67	6	5,26	114
Valros	34290	12,27	107	98	11,24	9	1,03	872
Vias	34450	15,09	398	370	14,03	28	1,06	2 637
Total 2022		15,32	9 965	8 913	13,70	1 052	1,62	65 046

La page Facebook

L'année 2022 fut marquée par la mise en place de l'extension des consignes de tri. Plus de 35 posts Facebook y ont été consacrés, ainsi qu'une campagne sponsorisée. Diffusée pendant 3 semaines sur les réseaux sociaux (facebook/instagram), elle a contribué à l'accroissement de notre communauté.

+ 43 % d'abonnés

Au cours de cette année, 664 personnes nous ont rejoints, passant de 1522 abonnés à 2186.

Meilleures publications :

Les informations pratiques et locales sont au cœur de l'intérêt de la page.

15 novembre 2022 : Fermeture exceptionnelle des déchèteries...
22 729 personnes touchées
679 interactions

29 octobre 2022 : Information importante jour férié ...
7 813 personnes touchées
208 interactions



2 campagnes sponsorisées :

59 905 personnes touchées
9 893 interactions



Impressions de publications	Couverture de la publication	Interaction avec la publication
81 125	26 518	3 658



Impressions de publications	Couverture de la publication	Interaction avec la publication
120 836	33 387	6 235

Côté Presse

Exemple d'insertion dans la presse quotidienne locale.



Affichage public



Campagne du 05 au 16 déc. 2022 et à venir du 22 au 28/01 2023

{ Δ Information importante déchèteries : samedi 24 et samedi 31 décembre 2022 } Toutes les déchèteries seront exceptionnellement fermées à 12h le samedi 24 décembre et le samedi 31 décembre. Rappel : dernier entrant à 11h45 Merci pour votre compréhension, en vous...	Couverture de la publication	Interactions
20 déc 2022	7381	222
{ Habitants de FLORENSAC } Les agents du SICTOM effectuent le renouvellement des étiquettes de consignes de tri sur l'ensemble des bacs jaunes. Merci de laisser votre bac au point de regroupement habituel à partir du MERCREDI 26 OCTOBRE et de ne le retirer qu'une fois la...	Couverture de la publication	Interactions
25 oct 2022	5167	524
{ Habitants de BESSAN } Les agents du SICTOM effectuent le renouvellement des étiquettes de consignes de tri sur l'ensemble des bacs jaunes. Merci de laisser votre bac au point de regroupement habituel à partir du JEUDI 27 OCTOBRE et de ne le retirer qu'une fois la nouvelle...	Couverture de la publication	Interactions
26 oct 2022	5103	52
{ Δ Information importante jour férié : Vendredi 11 novembre 2022 } COLLECTES : seules les communes mentionnées ci-dessous seront collectées DÉCHÈTERIES : fermeture exceptionnelle de toutes les déchèteries Merci de votre compréhension #TousActeurs #recycla...	Couverture de la publication	Interactions
7 nov 2022	2711	124
{ Habitants de PÉZENAS } Les agents du SICTOM effectuent le renouvellement des étiquettes de consignes de tri sur l'ensemble des bacs jaunes. Merci de laisser votre bac au point de regroupement habituel à partir du LUNDI 24 OCTOBRE et de ne le retirer qu'une fois la nouvelle...	Couverture de la publication	Interactions
22 oct 2022	2408	159

8.4 Animations pédagogiques

L'équipe Animations du SICTOM intervient chaque année en milieu scolaire et extra-scolaire pour transmettre et apprendre les bons gestes de tri aux enfants du territoire. Ces animations sont le meilleur moyen pour guider les jeunes générations et les amener à être acteur et facilitateur de la transition écologique.

Chaque année, l'offre d'accompagnement s'étoffe de nouvelles actions de sensibilisation. Elles sont conçues en fonction des objectifs du SICTOM et s'inscrivent dans les contrats des éco-organismes qui nous soutiennent.

La préparation à l'extension des consignes de tri a permis de revoir l'animation sur le tri et **" Je trie en classe " a été réalisée 52 fois**, adaptée aux différents niveaux scolaires des enfants sensibilisés.

Pour accompagner plus et mieux les enseignants et leurs chefs d'établissement, le nouveau cahier pédagogique leur propose de travailler en **projets pédagogiques thématiques**.

5 525 enfants ont été sensibilisés en 2022. Ce sont nos meilleurs **" influenceurs "** pour faire passer les messages sur les bons gestes de tri !



Bilan animations 2022

Animations pédagogiques	Quantité	Nombre d'enfants (moy 25/classe)
J'évite le gaspillage alimentaire	27	675
Art récup	48	1200
Consumalin	19	475
Compostage / lombricompostage	16	400
Cycle de vie des déchets	19	475
Poubelle magique	36	900
Je trie en classe élémentaire	52	1300
Collèges / lycées	4	100
Total	221	5525

Inscrite au contrat d'objectif Citéo, "Je trie en classe" a été l'animation la plus réalisée. Elle a permis d'expliquer aux enfants l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023.

Bilan manifestations 2022

Manifestations	Durée (jours)	Visiteurs
Péri-scolaire	8	155
Journées citoyennes/environnementales	2	160
Text en scène	4	200
Sensibilisation sur les plages	4	170
Total	18	685

5 525 enfants sensibilisés sur le territoire en 2022

8.5

Les éco-ambassadeurs :



Au contact des usagers en amont, pendant et après la collecte des déchets, ce sont nos acteurs de terrain pour la transition écologique.

Leurs missions sont diverses et **évolutives suivant les objectifs de la collectivité :**

- Accompagnement des usagers aux gestes de tri (verre, emballages, papiers, biodéchets) ;
- Enquêtes en porte à porte, notamment pour diagnostiquer la façon dont les usagers valorisent leurs biodéchets ;
- Distribution de documents d'information (déploiement et mise en service des bornes biodéchets, modification du mode de collecte passage en

PAV et retrait des bacs individuels, modification des jours de collecte, ...)

- Promotion du compostage et formation à la mise en service de composteurs individuels ;
- Formation, mise en service et contrôle-qualité du compostage collectif.

Actions phares 2022 :

-> Préparation à l'Extension des Consignes de tri :

Les éco-ambassadeurs ont réétiqueté l'ensemble du parc des bacs individuels jaunes. Dans chaque commune, ils ont réalisé 2 semaines de suite cette opération, les jours de collecte sélective.

-> Préparation au tri des biodéchets :

Ils ont assuré la remise des kits biodéchets auprès des usagers lors de **permanences en mairies, cafés-tri, stand sur les marchés** et prises de rendez-vous. **1 509 nouveaux foyers ont été dotés de kits biodéchets en 2022.**



GLOSSAIRE

ADEME: Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

Biodéchets: Fraction fermentescible des déchets ménagers (déchets alimentaires, déchets verts, papiers et cartons biodégradables).

Biostabilisation: La biostabilisation est un processus de traitement biologique de la fraction putrescible des déchets : celle-ci devient inerte et donc moins dangereuse pour l'environnement.

BAV : Borne d'Apport Volontaire

BB : Borne Biodéchets

BOM: Benne à Ordures Ménagères.

CACES: Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.

CAHM : Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée

CBM: Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

CC des Avant-Monts : Communauté de Communes des Avant-Monts.

CC du Clermontois : Communauté de Communes du Clermontois

CITÉO: Fusion d'Éco-Emballages et d'Écofolio, CITÉO est un éco-organisme agréé par l'État pour le recyclage des emballages et des papiers.

CNFPT: Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale.

Collecte en C1, C2...: Fréquence de collecte (collecté une fois, deux fois... par semaine).

CS: Collecte Sélective.

Déchets occasionnels : déposés en déchèterie.

DEEE: Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

DMA: Déchets Ménagers Assimilés.

DMS: Déchets Ménagers Spéciaux.

DV: Déchets Verts.

ECT : Extension des Consignes de Tri. Au 1^{er} janvier 2023, le tri se simplifie : tous les emballages ménagers et les papiers se trient.

EMR: Emballages Ménagers Recyclables.

EPCI: Établissement Public de Coopération Intercommunale.

FCO: Formation Continue Obligatoire.

FIMO: Formation Initiale Minimale Obligatoire.

FMA: Les remorques à Fonds Mouvants Alternatifs permettent la répartition homogène des ordures ménagères et un chargement optimisé.

INSEE: Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

ISDD: Installation de Stockage de Déchets Dangereux.

ISDND: Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

ISDI: Installation de Stockage de Déchets Inertes.

JM emballages: Journaux, Magazines (collectés).

JRM: Journaux, Revues, Magazines (triés).

Loi AGEC : loi Anti-Gaspillage pour l'Economie Circulaire de 2020.

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées.

OEKOMED: Société Publique Locale uniquement constituée d'actionnaires publics.

OM: Ordures Ménagères.

OMR: Ordures Ménagères Résiduelles.

PAV: Point d'Apport Volontaire.

PAP: Porte-à-Porte.

PCC: Papier Carton Complexés : briques alimentaires, tetrabrick.

PCNC: Papier Carton Non Complexés : bouteilles, bidons, flacons en plastique, papier, emballages en carton, canettes en aluminium, conserves, etc.

PDR: Point de Regroupement, la modalité de collecte regroupant les bacs à proximité des habitations.

PET: Polyéthylène Téréphtalate (plastique de type polyester).

PEHD: Polyéthylène Haute Densité.

PJMR: Papier Journaux Magazines Revues.

PLPD: Programme Local de Prévention des Déchets.

RS: Redevance Spéciale.

SCH: Syndicat Centre Hérault.

SEM: Société d'Économie Mixte.

SEMPER : Société d'Économie Mixte de Production Énergétique Renouvelable. Elle est constituée d'entreprises publiques et privées.

SICTOM: Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.

SPL: Société Publique Locale.

TEOM: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

UVOM: Unité de Valorisation des Ordures Ménagères.

VALOHÉ : VALorisation Ouest Hérault. Unité de valorisation par biostabilisation des ordures ménagères résiduelles.

VO: Valorisation Organique.



#TOUSACTEURS
#JAILEBONGESTE!



SICTOM Pézenas-Agde
Adresse postale :
BP 112 34120 Pézenas
Siège social :
27 Avenue de Pézenas
34120 Nézignan-l'Évêque



Tél. : 04 67 98 45 83
contact@sictom-pezenas-agde.fr
www.sictom-pezenas-agde.fr



CITEO

